

Enjeux multifonctionnels et potentiels de développement





ONT COLLABORÉ À CETTE ÉTUDE

AUPA: **S. Rodriguez**, O. Pallier, A. Prin-Derre

AGAM : **D.Rouquier**, S.Halioua

Aide graphique et iconographies: L. Patain

1^{ère} de couverture : Le Puy-Sainte-Réparade et la vallée de la Durance, © Heliosimages





SOMMAIRE

	uction : .contribution à la politique agricole métropolitaine et au Projet taire territorial (PAT)	7			
<u>Chapitı</u>	re 1 : une activité agriculture performante mais fragilisée	9	<u>Chapitr</u>	e 2 : Les autres fonctions de l'agriculture au service du territoire	<i>77</i>
1.1. L'	agriculture, une composante territoriale et économique majeure	10	2.1. Ur	maillage d'espaces agricoles gage d'équilibre et de biodiversité	<i>7</i> 8
1.1.1	La Métropole AMP, une identité agricole marquée	10	2.1.1	Les espaces agricoles comme « supports » des échanges écologiques	<i>7</i> 8
1.1.2	Spécificités par rapport aux autres métropoles françaises	12	2.1.2	L'agriculture, garante de la disponibilité en eau sur le territoire	81
1.1.3	Une économie agricole locale affirmée	13	2.1.3	L'agriculture, gestion des espaces naturels face aux risques	82
1.1.4	mais inégalement répartie sur le territoire métropolitain	18	2.1.4	Une évolution des pratiques agricoles vers des modes de production plus responsables	84
1.2. U	ne grande diversité des productions et une complémentarité des	20			
espaces agricoles métropolitains			2.2. L'agriculture et la valorisation des paysages identitaires		86
1.2.1	Une mosaïque de systèmes spécialisés à dominante végétale	20	2.2.1	Agricultures locales et paysages emblématiques de la Provence	
1.2.2	Un territoire structuré en plusieurs bassins de productions agricoles	22	2.2.2	Une diversité de terroirs qui offrent des paysages de campagne	86
1.2.3	Les dynamiques des principales filières	24	2.2.2	authentiques et contrastés	86
1.2.4	Des productions marines et littorales non négligeables	34	2.2.3	L'agriculture, mise en scène des paysages et gestion des limites	86
			2.2.4	Des trames paysagères agricoles qui s'effacent progressivement	88
1.3. U	ne agriculture performante aux multiples atouts à préserver et /ou à				00
mieux valoriser		36	2.3. L'agriculture urbaine : la ville « jardinée » multifonctionnelle		90
1.3.1.	Des potentialités agricoles remarquables	36	2.3.1	Les différentes formes d'agriculture urbaine	90
1.3.1.	Une agriculture valorisée par des démarches de qualité et	42	2.3.1	Les différents rôles de l'agriculture urbaine	92
1.3.2.	d'identification	12	2.3.2	Limites et fragilités de l'agriculture urbaine	
1.3.3.	D'autres atouts à mieux exploiter	46	2.3.3	Limites et nagintes de l'agriculture dibanie	94
1.4. U	ne économie agricole fragilisée et à l'épreuve du foncier	48	Conclus	sion : Pistes d'enjeux « croisés » et (en partie) territorialisés	
1.4.1.	Une déprise agricole notable depuis plusieurs décennies	40	Conciu	ion. I istes d'enjeux « croises » et (en partie) territorialises	97
1.4.1. 1.4.2.	Des dynamiques urbaines très fortes de consommation d'espaces	48			
	agricoles depuis 1988	54			
1.4.3.	Les impacts de l'urbanisation aux échelles fines: le mitage et la fragmentation agricole	62			
1.4.4.	L'accès au foncier, une question clé				
1.4.4.	Autres facteurs de fragilité impactant le monde agricole	65			
1.7.3.	Autres racteurs de tragilité impactant le monde agricole	68			



INTRODUCTION

Contribution à la politique agricole métropolitaine et au Projet Alimentaire Territorial (PAT)

L'agriculture est une composante territoriale et une activité économique structurante. Elle joue un rôle majeur dans l'entretien et la diversité des paysages, les fonctionnalités écologiques, la gestion de l'eau, la prévention des risques et contribue à forger l'identité culturelle et l'attractivité territoriale de la métropole. Au titre de cette mutifonctionalité aujourd'hui reconnue, la Métropole Aix-Marseille Provence entend préserver les espaces agricoles et (re)placer l'activité agricole au cœur des priorités des politiques publiques. En effet, le soutien de l'agriculture répond non-seulement à un enjeu productif et alimentaire, mais constitue également un enjeu d'aménagement qualitatif et durable des territoires.

La présente étude est un diagnostic sur les activités agricoles à l'échelle de la métropole. Il vise à contribuer au PAT comme à d'autres politiques métropolitaines (SCOT, Projet métropolitain, PCAEM...). Ce diagnostic répond à la volonté des élus et acteurs du territoire de caractériser les espaces agricoles, de spatialiser des enjeux croisés. Ce « portrait agricole de territoire » présente la situation actuelle, les dynamiques d'évolution, les problématiques, les atouts, faiblesses et pressions sur les activités et espaces

agricoles. L'analyse porte également sur le rôle multifonctionnel de l'agriculture locale, dépassant l'aspect purement productif des fonctions agricoles.

Ce travail itératif a vocation à être enrichi de façon transversale avec différents partenaires (chambre d'agriculture notamment, monde associatif, services de l'Etat, SAFER...) afin d'accompagner la métropole dans ses reflexions prospectives.



UNE ACTIVITE AGRICOLE PERFORMANTE MAIS FRAGILE

Diversité, qualités, faiblesses

UNE ACTIVITE AGRICOLE PERFORMANTE MAIS FRAGILISEE

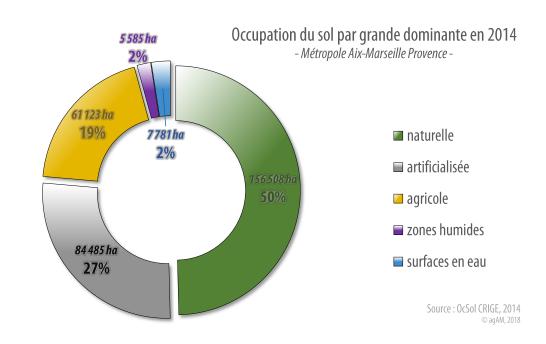
Chapitre 1

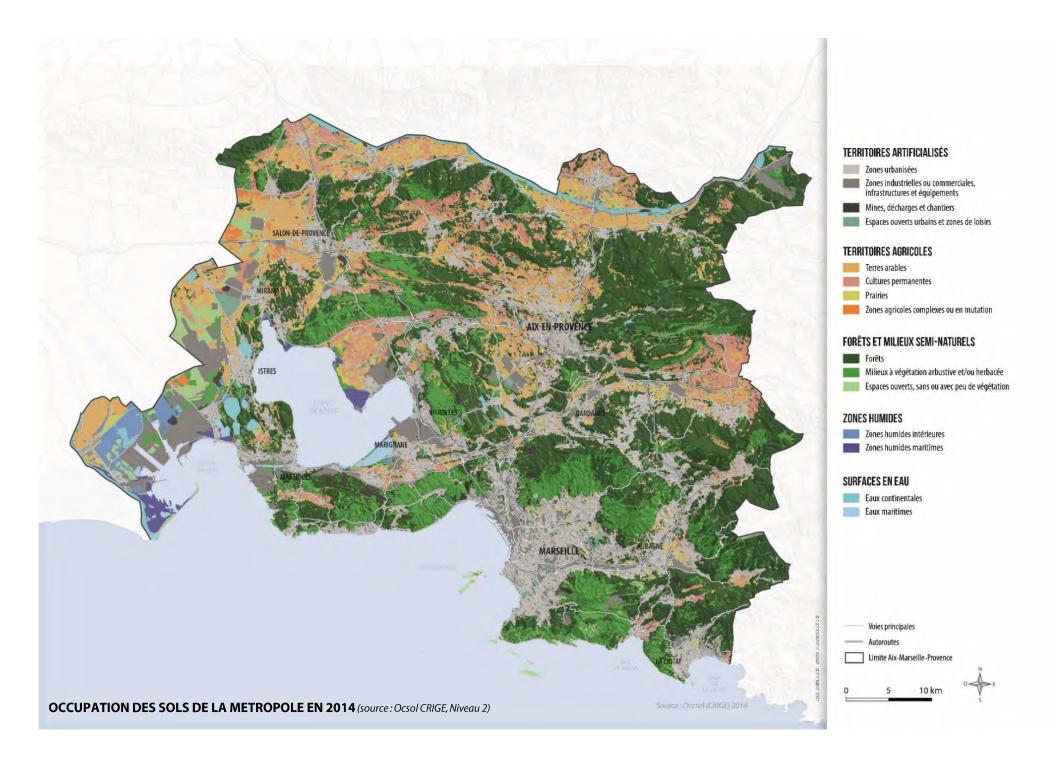
Présenter un portrait agrciole de la plus grande métropole de France (en superficie) est ambitieux. Le périmètre métropolitain englobe une très grande diversité de terroirs, aux contextes historiques et territoriaux variés, à proximité d'un très grand système urbain (1,8 millions d'habitants) auquel les activités agricoles sont directement ou indirectement soumises. Cette situation apporte des atouts (proximité potentielle entre production agricole et consommation, enjeux de gouvernance intégrée, dynamisme et équipements, centres de formation...), mais également une confrontation forte d'enjeux, entre véléités d'expansions urbaines et valorisation des activités agricoles.

1.1. L'AGRICULTURE, UNE COMPOSANTE TERRITORIALE ET ÉCONOMIQUE MAJEURE

1.1.1. La Métropole AMP, une identité agricole marquée

La métropole AMP est structurée, mailliée par l'agriculture. Les espaces agricoles couvrent 61 200 hectares soit plus de 19 % du territoire (Ocsol CRIGE, 2014), ce qui est supérieur à la moyenne régionale (17 %). En considérant des espaces pastoraux répandus sur les massifs forestiers et espaces naturels du territoire métropolitain (environ 15 000 ha en 2016 d'estives et landes), 24% du territoire métropolitain est dédié à l'activité agricole (estimations sur la base du RPG 2016, ASP).





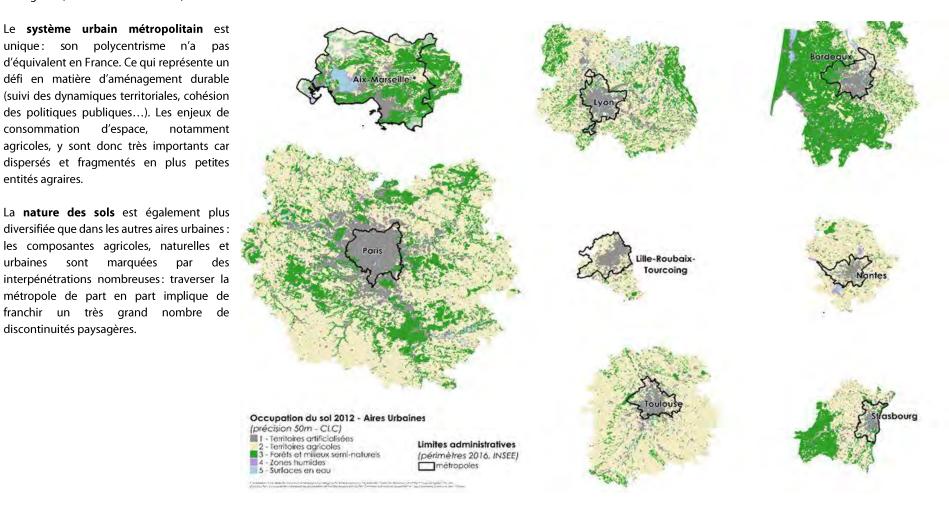
1.1.2. Spécificités par rapport aux autres métropoles françaises

Plusieurs singularités émergent d'une approche comparative entre métropoles :

- La taille très imposante du périmètre métropolitain et la diversité de ses formes d'agriculture. En effet, la métropole intègre, outre son agriculture conventionnelle, une grande part d'agriculture périurbaine ainsi que de l'agriculture urbaine émergente (à Marseille notamment).
- Le **système urbain métropolitain** est unique: son polycentrisme n'a pas d'équivalent en France. Ce qui représente un défi en matière d'aménagement durable (suivi des dynamiques territoriales, cohésion des politiques publiques...). Les enjeux de consommation d'espace, notamment agricoles, y sont donc très importants car
- La nature des sols est également plus diversifiée que dans les autres aires urbaines : les composantes agricoles, naturelles et urbaines sont marquées par interpénétrations nombreuses: traverser la métropole de part en part implique de franchir un très grand nombre de discontinuités paysagères.

entités agraires.

Les liaisons entre noyaux urbains sont assurées par de grands couloirs de circulation de moyenne distance (dizaines de km), qui concentrent une grande partie des tensions foncières (traversabilité et fragmentation des terres agricoles par les infrastructures).



1.1.3. Une économie agricole locale affirmée...

Le territoire est un très grand bassin de productions composé de filières structurées par des outils et opérateurs économiques locaux. Ces filières disposent de connaissances, compétences et savoir-faire remarquables.

Avec plus de 61 800 ha de surfaces agricoles utilisées en 2010 (SAU)¹, la métropole AMP se positionne comme le deuxième territoire agricole de la région PACA en termes de surfaces cultivées après le Pays d'Arles et devant le Pays de Manosque. Elle pèse autour de 41% de la SAU du département des Bouches-du-Rhône. Source: RGA 2010, agreste.

Elle compte 2500 exploitations agricoles soit 50% des exploitations des Bouchesdu-Rhône. Toutes orientations confondues, ces exploitations génèrent un potentiel de production conséquent de l'ordre de 188 millions d'euros (PBS²) soit plus de 40% de la PBS du département. Ce sont les exploitations spécialisées en viticulture qui pèsent le plus dans le potentiel de production théorique de la métropole (36% de la PBS pour environ 14% de la SAU totale).

Au dernier recensement agricole (2010), **près de 13 000 actifs agricoles** travaillaient de façon régulière dans les exploitations locales **ce qui représente moins de 2% de**

la population active totale. Le secteur assure 4 300 emplois directs (en UTA³). Le maraîchage, la viticulture et l'arboriculture sont les secteurs les plus générateurs d'emplois. *Source : RGA 2010, agreste.*

D'après l'estimation des chambres d'agriculture, 1 emploi sur une exploitation agricole engendre de 1 à 3 emplois indirects⁴. Ainsi, le nombre d'emplois indirects est estimé entre 4 000 et 13 000 (soit 2% à 3% des emplois totaux métropolitains contre 15% au niveau national).

Toutefois, les retombées du secteur agricole en termes d'emplois restent globalement sous-estimées. En effet, au-delà de sa fonction économique et productive, l'agriculture locale assure également des enjeux paysagers, écologiques, de gestion des risques naturels et contribue à la qualité du cadre de vie sur le territoire. Les bénéfices en termes d'emplois touristiques, d'attractivité territoriale sont difficilement évaluables et attribuables au seul secteur agricole. Mais – à défaut d'être chiffrée – **la valorisation économique des aménités de l'agriculture locale mérite d'être considérée.**

¹ Il existe une correspondance entre les chiffres de l'OCSOL 2014 du CRIGE PACA et du RGA 2010 de l'AGRESTE autour de 61000 ha de surfaces agricoles.

² La PBS (Production Brute Standard) doit être considérée comme un ordre de grandeur définissant un potentiel de production théorique. Elle est basée sur la structure de l'exploitation (surfaces, cheptels) et ne tient pas compte des variations du chiffre d'affaire.

³ **UTA :** Unité de Travail Annuel. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

⁴ Les emplois indirects sont les emplois qui dépendent du secteur agricole en amont et en aval de la production. En amont, on peut trouver par exemple les fabricants de matériels agricoles et les producteurs d'engrais. En aval : les commerçants de gros, l'industrie agroalimentaire, l'enseignement...

Les cartes suivantes dressent un état des lieux de l'économie agricole métropolitaine. Elles sont issues du recensement général agricole (RGA) de 2010 et ont un niveau de précision d'échelle communale.

Eléments de méthodologie:

Pour affiner ces indicateurs et les décliner spatialement sur la dominante agricole, ces indicateurs communaux ont été géolocalisés sur l'emprise agricole (Ocsol, 2014) pour correspondre davantage aux réalités de terrain et affiner les représentations. Ce travail exclut les données sur l'élevage, les zones dédiées au pastoralisme n'étant pas spatialisées précisément.

96% des communes possèdent au moins une exploitation agricole

La première carte montre la **répartition** simple des **exploitations** et leur **taille moyenne** (ha) par **commune**. Elle montre tout d'abord un élément fondamental : l'activité agricole est **présente partout** sur la métropole. **88** communes sur **92** possèdent au moins un siège d'exploitation (**96%**).

Les **2500 exploitations** se répartissent de manière hétérogène: le Nord en compte davantage, mais le sud n'en est pas dépourvu pour autant. Les communes en possèdant le plus sont bien souvent les plus étendues: Aix-en-Provence à elle-seule rassemble **7% des exploitations** métropolitaines (**182** exploitations). 4 autres communes possèdent chacune **plus de 100 exploitations: Pertuis, Berre-L'étang, Salon-de-Provence, et Eyguières**. Enfin, **13 communes** dépassent les **50** exploitations agricoles: Sénas, Istres, Lançon, Pélissanne, Lambesc, Grans, La Fare-les-Oliviers, Mallemort pour la partie Nord-Ouest; Trets, Puyloubier et Rousset pour la vallée de l'Arc, Aubagne et Auriol pour la vallée de l'Huveaune.

Des petites exploitations, héritages d'une huerta provençale familiale

La taille des exploitations, est, quant à elle, très disparate. À l'échelle métropolitaine, on observe des différences globales entre une partie sud (6 ha) et une partie nord (environ 20 ha). Mais de fortes différences existent d'une commune voisine à l'autre: Pélissane (6 ha par exploitation) et Lambesc (26 ha) par exemple. Aussi, la taille dépend fortement du type de cultures: entre grandes cultures et maraîchage par exemple, mais également selon le système de culture (intensive / extensive). Cette carte est donc fortement liée à l'analyse par filière productive.

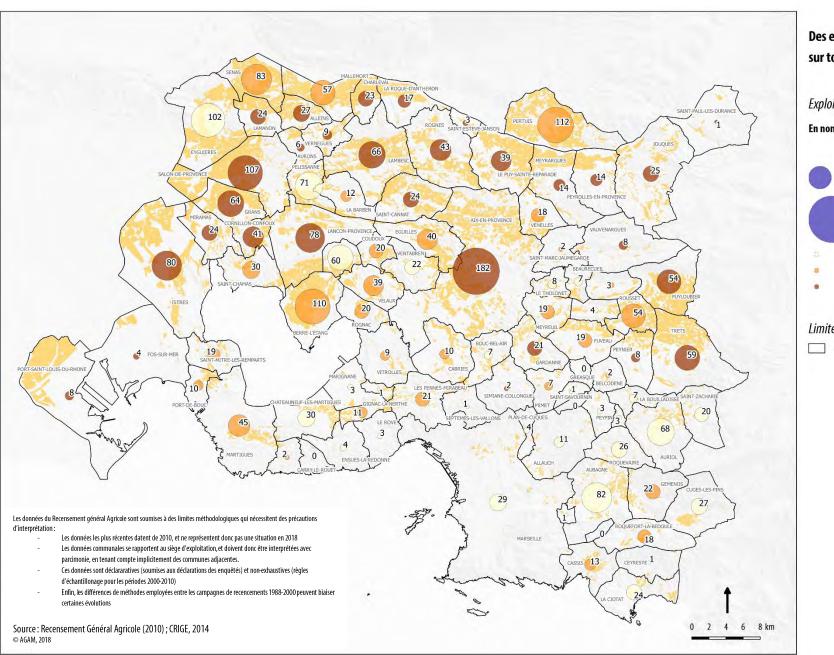
Le travail agricole dans les exploitations

La charge de travail agricole (déclinée en Unité de Travail Annuelle : UTA) dépend – là-aussi – des productions.

Dans l'ensemble, l'agriculture mobilise **1,7 emploi direct (UTA) par exploitation**. A noter que **sur la partie Sud, 5 communes dépassent** cette moyenne.

On constate que certaines filières comme le maraîchage induisent, par leur nature, un nombre supérieur d'emplois (UTA) par exploitation. Par exemple, l'agriculture sur la commune de **Berre-l'Étang** représente **475 UTA**.

12 communes dépassent les 100 emplois directs, principalement dans la partie Nord-Ouest, mais également dans la **vallée de l'Arc** (Puyloubier, Trets) ou à **Aubagne (146)** qui s'affirme comme un pôle agricole local dynamique.



Des exploitations agricoles sur tout le territoire

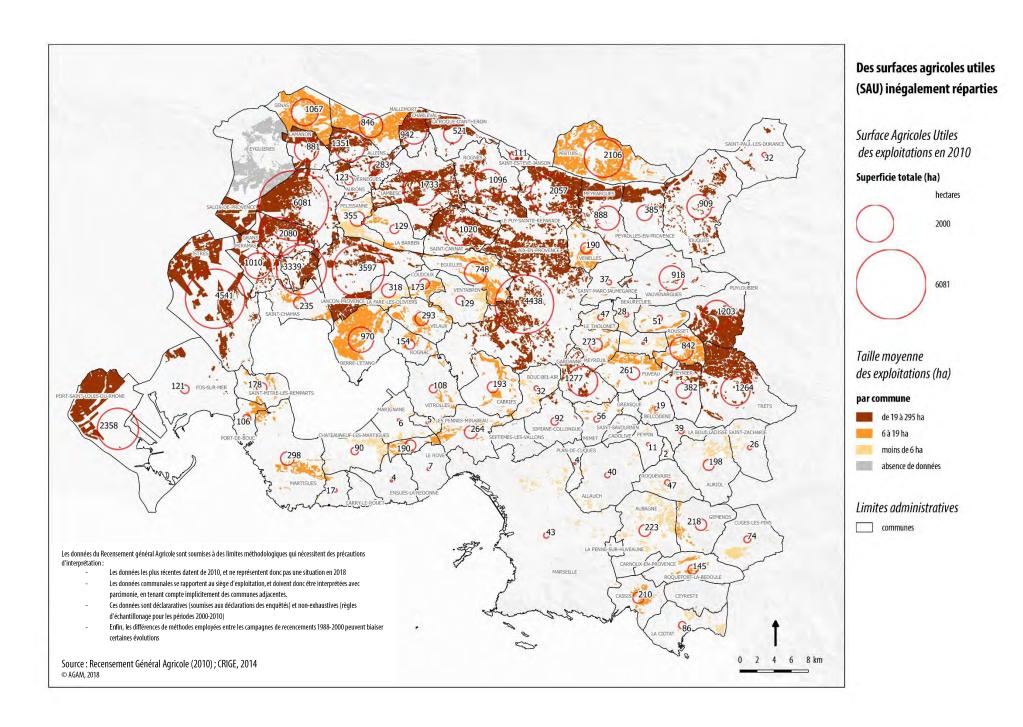
Exploitations agricoles en 2010

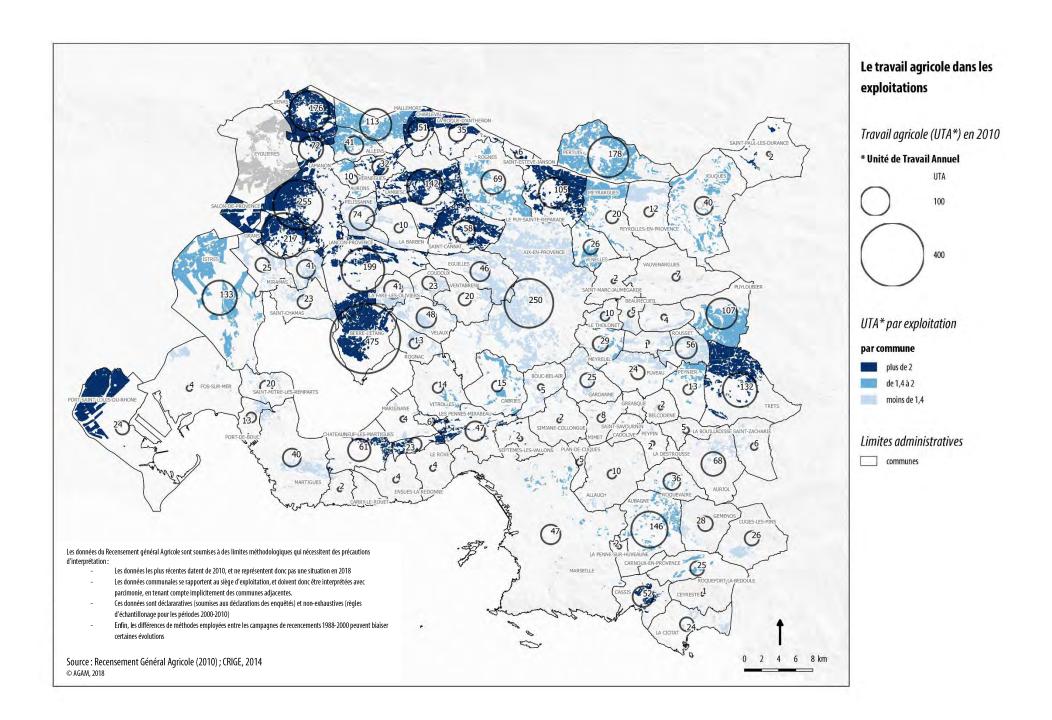




Limites administratives

communes





1.1.4. ... mais une économie inégalement répartie sur le territoire métropolitain

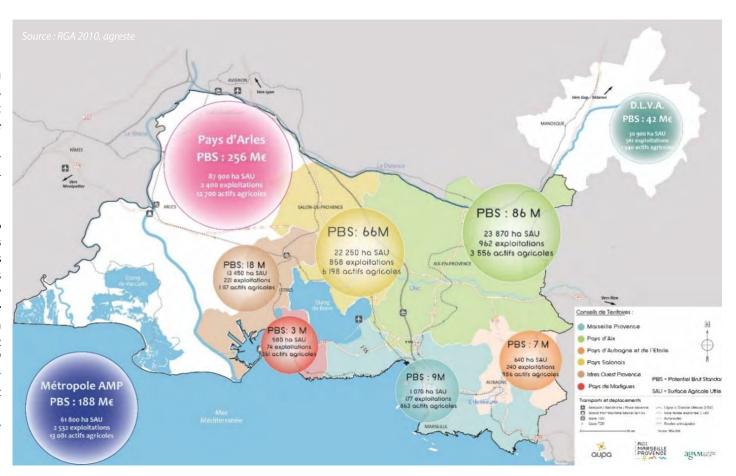
L'agriculture locale est inégalement répartie sur le territoire.

Un socle de production étendu «au cœur» du territoire représente 96% de la SAU et 80% des exploitations sur le Pays d'Aix, le Pays Salonnais et dans une moindre mesure, Istres Ouest Provence (Source : RGA 2010, agreste).

Cet espace agricole productif constitue le "grenier de la métropole" et alimente les filières agroalimentaires du département et au-delà.

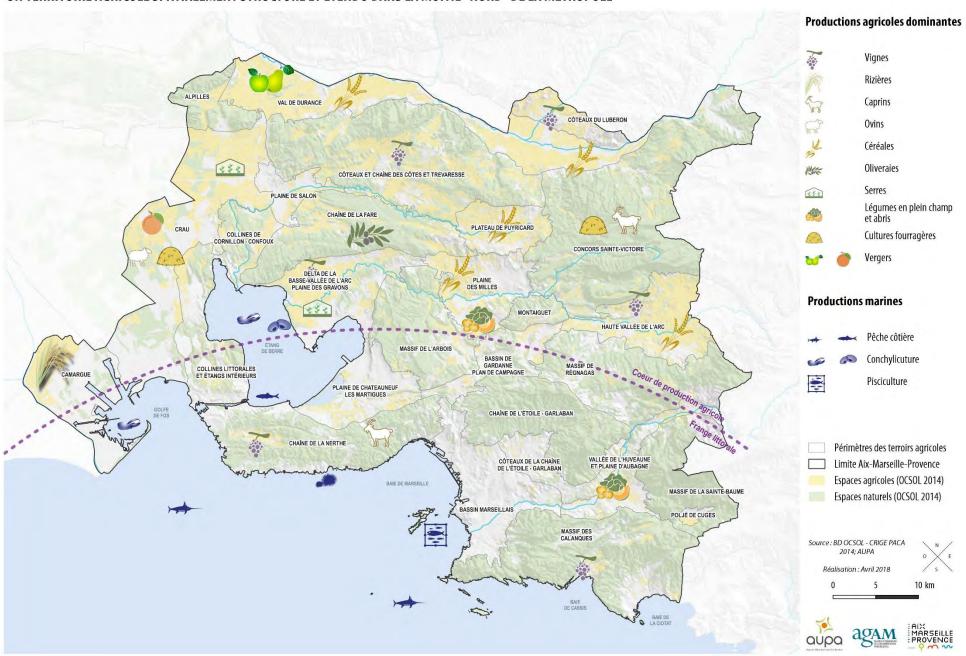
A l'inverse, « la frange littorale » représente 4% des terres cultivées et 20% des exploitations agricoles sur Marseille Provence, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le Pays de Martigues (Source: RGA 2010, agreste). Elle se caractérise par des espaces agricoles réduits, morcelés par l'urbanisation et une configuration géophysique atypique. Ces secteurs sont sanctuarisés ou en en voie de "sanctuarisation" (ex: le Pays d'Aubagne et de l'Etoile) pour soutenir une agriculture périurbaine économiquement viable.

Les produits de la mer sont une source notable de valorisation de la frange littorale.



REPARTITION DU POTENTIEL ECONOMIQUE AGRICOLE EN FONCTION DES TERRITOIRES

UN TERRITOIRE AGRICOLE SPATIALEMENT STRUCTURÉ ET ÉTENDU DANS LA MOITIÉ "NORD" DE LA MÉTROPOLE



1.2. UNE GRANDE DIVERSITÉ DES PRODUCTIONS ET UNE COMPLÉMENTARITÉ DES ESPACES AGRICOLES MÉTROPOLITAINS

1.2.1. Une mosaïque de systèmes agricoles spécialisés à dominante végétale

L'agriculture métropolitaine est caractérisée par sa diversité. Déclinaison des paysages de « huerta » méditerranéenne, son identité provençale va de pair avec une diversité d'usages des sols et de systèmes de cultures.

Tour d'horizon des principales orientations technico-économiques (OTEX) métropolitaines

Au sein de cette diversité, **les productions végétales sont dominantes.** Les orientations principales sont la viticulture, les grandes cultures et, dans une moindre mesure, l'arboriculture et le maraîchage.

Secteur clé, la viticulture arrive en tête en nombre d'exploitations. Elle concerne 26% des exploitations de la métropole; l'arboriculture arrive en deuxième position (24% des exploitations), les grandes cultures prennent la 3ème place avec 16% des exploitations. Le maraîchage et l'élevage représentent respectivement 11% et 9% des exploitations ;

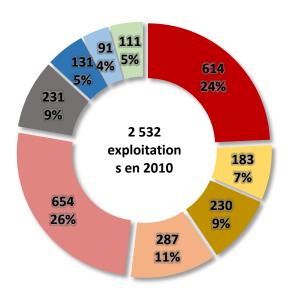
En termes de surfaces cultivées, les prairies, cultures fourragères et superficies toujours en herbe occupent la moitié de la surface agricole utilisée de la métropole (environ 30 000 ha en 2010). La Métropole comprend la quasi-totalité des surfaces viticoles du département (8.800 ha en 2010). Le maraîchage (1800 ha) et l'arboriculture (3 500 ha en 2010) sont sous-représentés par rapport au reste du département (Pays d'Arles). Les

grandes cultures (13 000 ha en 2010) concernent principalement la culture du blé dur (9300 ha en 2010), des oléo protéagineux (colza, tournesol) sur environ 1100 ha et du riz (en Camargue) sur les mêmes étendues. La métropole compte également des cultures industrielles plus marginales (en termes de surfaces) mais à forte valeur ajoutée tels que les semences et les PAPAM (Plantes A Parfum, Aromatiques et Médicinales).

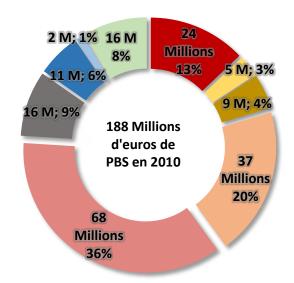
Concernant l'élevage, l'orientation majoritaire concerne les ovins et caprins (en nombre de tête). Hormis pour les équidés, l'élevage est peu présent dans les plaines agricoles de la Métropole mais joue un rôle essentiel dans l'entretien des espaces naturels.

A l'image de la Région PACA, l'agriculture métropolitaine est dominée par une mosaïque de systèmes spécialisés. En effet, seulement 9% des exploitations locales adoptent un profil mixte (polyculture, ou polyculture-élevage) contre 23% au niveau national (Source: RGA 2010, agreste). Ce profil de productions très spécialisées s'inscrit dans une logique d'optimisation des rendements et se traduit par une faible diversité culturale au sein même des exploitations. Toutefois, le verdissement des aides de la PAC depuis 2014 se traduit progressivement par une diversification des productions au sein des exploitations.

Nombre et part des exploitations agricoles de la Métropole par orientation technicoéconomique (OTEX)



Potentiel de production des exploitations (PBS) par grande filière (OTEX) en Millions d'Euros



- Arboriculture
- Céréaliculture
- Autres grandes cultures
- Maraîchage
- Viticulture
- Elevage
- Polyculture
- Polyculture, élevage et apiculture
- Horticulture

Mosaïque des cultures	Surfaces agricoles dans la Metropole (en ha)	Part de chaque culture sur la SAU totale	Part des surfaces agricoles de la Métropole/BdR
Total SAU	61 745	100%	41%
Fourrages, Prairies et Surfaces Toujours en Herbe	31 203	51%	42%
Grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, plantes à fibres)	13 280	22%	33%
Vignes	8 818	14%	87%
Vergers/fruitiers	3 472	6%	26%
Maraichage	1 665	3%	34%
Plantes Industrielles (PAPAM et semences)	188	0,3%	76%
Horticulture	94	0,2%	57%

Source: RGA 2010, agreste.

1.2.2. Un territoire structuré en plusieurs bassins de productions agricoles

Les spécialisations culturales ne sont pas les mêmes d'un secteur à l'autre de la métropole, du fait d'une histoire agraire singulière (gestion de l'eau...), mais également de conditions géophysiques et pédologogiques variées. De fait, il y a aujourd'hui une grande diversité et complémentarité des terroirs de production.

Sans être exhaustif, peuvent notamment être cités:

- la riziculture en Camargue sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône;
- les prairies de foin, le pâturage ovin, les productions fruitières et légumières dans la plaine de la Crau;
- les cultures sous serres du pourtour de l'Étang-de-Berre et en pays salonnais ;
- un pôle grandes cultures céréalières, fruitières et semences dans la plaine du Val-de-Durance.
- une production dominante de blé dur sur le Pays d'Aix (le plateau de Puyricard, la plaine des Milles et sur la plaine de la Haute vallée de l'Arc).
- un savoir-faire sur les légumes de plein champ avec une ceinture maraîchère en Pays d' Aix, à Marseille et en Pays d' Aubagne. La ceinture maraîchère marseillaise et aubagnaise se résume à quelques exploitations éparses mais dynamiques situées principalement sur les contreforts des massifs de l'Étoile et du Garlaban;
- des vignes classées en AOP sur les piémonts de l'ensemble des massifs avec notamment les coteaux de la chaîne des Côtes et Trévaresse, les coteaux du Luberon, les coteaux de la Sainte Victoire et du massif du Régagnas (dans la haute vallée de l'Arc), les vignobles réputés de Cassis sur le massif des Calanques à l'extrémité Est du territoire métropolitain.

Au total, 28 terroirs de production agricole structurent le territoire. Mais la métropole se caractérise aussi par sa façade maritime avec des activités de pêche côtière, aquacoles et conchylicoles sur l'étang de Berre (élevage de naissains), le Golf de Fos et les îles du Frioul.

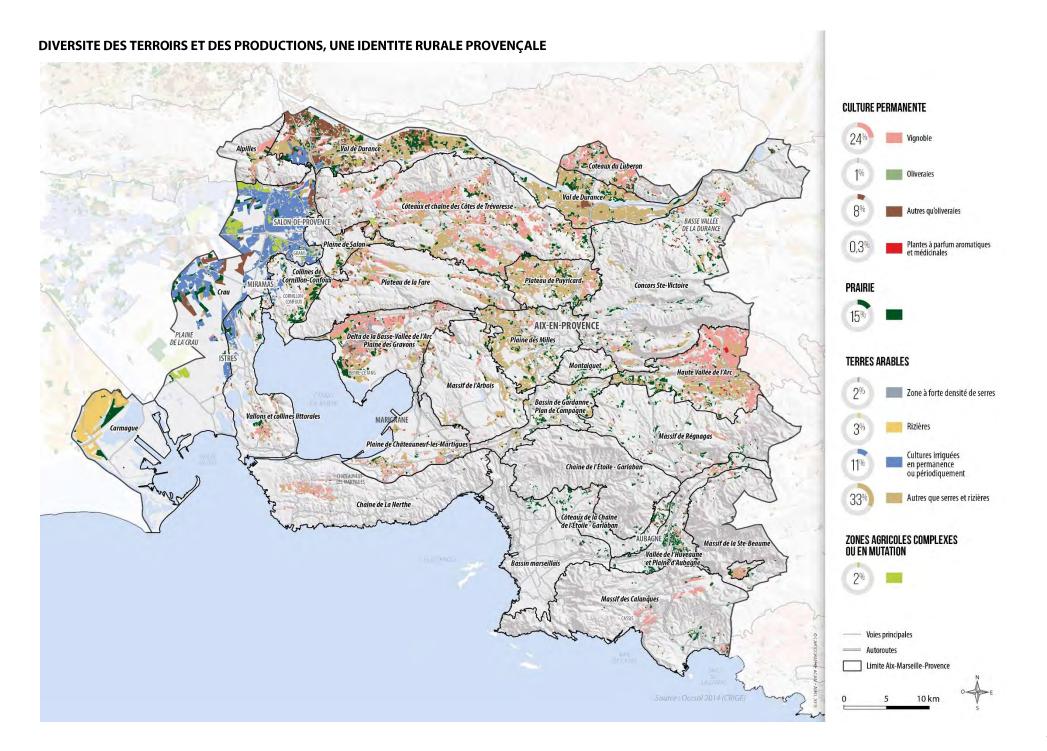
Focus méthodologique: un nouveau référentiel pour comprendre l'agriculture

La métropole est découpée en 28 terroirs agricoles, l'approche spatialisée permettant de mieux cerner l'emprise territoriale de l'agriculture.

Ce travail s'appuie sur les Géoterroirs de la DRAFF PACA de 2000 remaniés pour certains d'entre eux par souci de simplication et au regard de l'occupation des sols récentes (agricoles, urbaines) afin d'être au plus proche de la réalité territoriale.

Ainsi, quelques Géoterroirs (GT) de la DRAFF PACA ont été:

- renommés par souci de précision. Ex: le GT « Cornillon » renommé « collines de Cornillon-Confoux »;
- découpés pour dégager des sous-unités territoriales. Ex: le CT « Estaque » a été divisé afin de faire ressortir « la chaîne de la Nerthe » et « les collines littorales et étangs intérieurs » ;
- regroupés par souci de simplification. Ex: les GT de « Senas », « Charleval »,
 « Meyrargues » et « Mérindol » ont ainsi été associés en une seule unité « le Val de Durance » se rapprochant de l'échelle du Géopays de la DRAFF PACA;
- redessinés dans un souci d'une meilleure traduction des réalités du territoire. Ex : les GT
 « d'Aubagne », « de Marseille » et de « l'Etoile » ont ainsi été redéfinis afin de privilégier la
 représentation spatiale de « la vallée de l'Huveaune » ayant une dynamique agraire dans
 un contexte d'extension urbaine intéressante à mettre en avant.



1.2.3. Les dynamiques des principales filières locales

La filière viticole

La Provence est la première région en France productrice de vins rosés AOP; Elle fournit 38% de la production nationale et environ 8% des rosés du monde.

La métropole compte 654 exploitations spécialisées en viticulture (soit 26% du total des exploitations) pour 8818 ha de surfaces cultivées (soit 14% de la SAU totale). La filière locale représente 87% des surfaces viticoles des Bouches-du-Rhône pour un potentiel de production de l'ordre de 68 millions d'euros.

En dépit de la diminution des surfaces (-14% entre 2000 et 2010), la vigne reste une composante essentielle du paysage metropolitain particulièrement étendue sur les coteaux et piémonts des principaux massifs du territoire.

La filière est très dynamique (portée par le rosé de Provence), axée sur la qualité avec cinq AOP dont deux phares (l'AOP Cassis et l'AOP Palette). La filière est également en pointe sur la progression du label BIO.

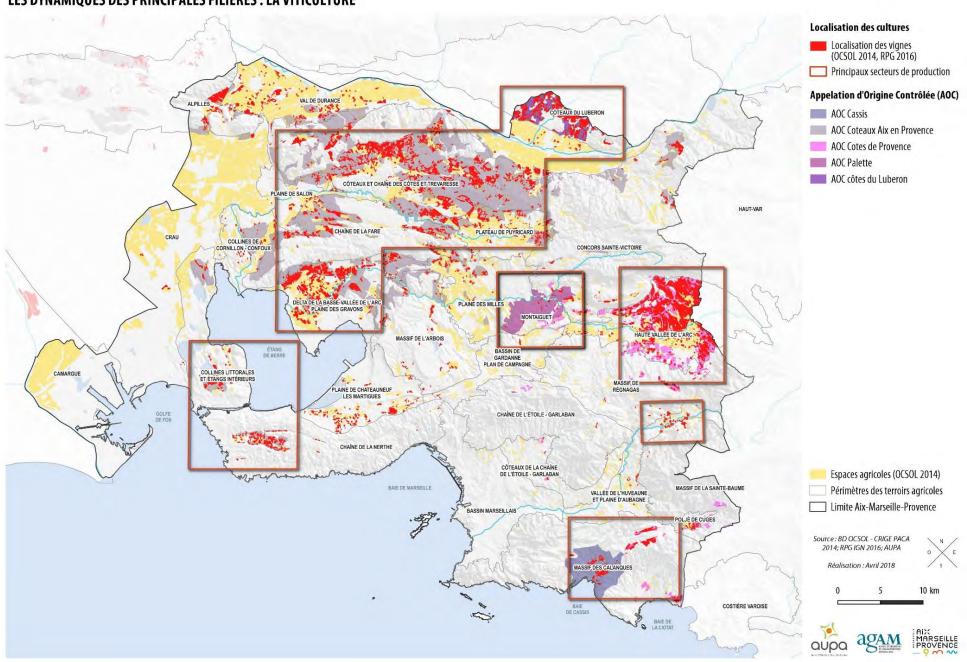
Localement bien structurée, avec des caves privées et coopératives qui assurent la vinification, la filière s'inscrit dans des circuits de vente diversifiés. « Si à l'échelle de la Provence, 80 % de la production part à l'export, la production de vin de la métropole est consommée localement. » Source: CA13⁵

- **Faciliter les installations :** « Le secteur viticole se caractérise par de nombreuses barrières à l'entrée: le marché de la vigne est réglementé par l'octroi de droits de plantation auxquels seuls les jeunes agriculteurs et les viticulteurs en exercice peuvent prétendre, un prix du foncier élevé (35.000 €/ha alors qu'il faut au moins 12 ha pour en vivre), des zones AOP présentant peu de potentiel de développement. La reprise d'une exploitation viticole hors cadre familial est difficile; elle se fait parfois par parrainage. Un jeune agriculteur bénéficie de l'octroi de 3 ha de droits de plantation mais il lui est nécessaire d'acheter ou de louer des vignes supplémentaires pour obtenir un revenu suffisant. » Source: CA13
- **Anticiper le réchauffement climatique :** « Le réchauffement climatique impose de plus en plus l'irrigation des vignobles ; elle se fait pour le moment de manière ponctuelle l'été pour diminuer le stress hydrique de la plante. La viticulture à court terme ne pourra pas subsister sans irrigation. » Source: CA13
- Tirer parti du potentiel touristique lié à cette filière d'excellence et de renommée.
- Développer les productions respectueuses de l'environnement (demande croissante en vin Bio sur les marchés nationaux et internationaux).

Source: AUPA - Piémonts viticoles de la Haute vallée de l'Arc **Enjeux:**

⁵ Cette partie s'appuie sur une étude de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône réalisée en octobre 2014: « L'agriculture au coeur de la métropole marseillaise : un secteur economique a préserver »

LES DYNAMIQUES DES PRINCIPALES FILIÈRES : LA VITICULTURE



Les Grandes Cultures

Les grandes cultures représentent 22% de la SAU métropolitaine (environ 13 000 ha), 213 exploitations spécialisées pour un potentiel de production de l'ordre de 14 millions d'euros.

La production de blé dur est prédominante (9300 ha en 2010 soit 20% des surfaces régionales). Les principaux bassins de production sont en Pays d'Aix sur le val de Durance, le plateau de Puyricard, la plaine des Milles et la haute vallée de l'Arc; la production est plus éparse sur l'ouest de la métropole.

Le blé dur de Provence est une filière d'excellence, de qualité reconnue. Toute la production trouve acquéreur. La filière est bien structurée localement avec la présence d'opérateurs de collecte, de commercialisation et de transformation locale. L'essentiel de la production locale est destiné à la filière agro-alimentaire locale avec l'usine PANZANI à Marseille, FERICO à Vitrolles...

Globalement, « *le marché local des grandes cultures représente 50% des débouchés grâce à la filière blé dur – pâtes* ». *Source: CA13.* Toutefois, la production reste très dépendante des aides de la PAC et s'insère dans un marché boursier très spéculatif.

A noter: la présence de riziculture sur Port-Saint-Louis-du-Rhône: 4 exploitations couvrent 1200 ha soit 8% des rizières du département (source: RGA 2010). Les oléoprotéagineux (tournesol principalement, colza) sont également cutivés sur 1100 ha (soit 8% des surfaces dédiées aux grandes cultures en 2010) et nécessitent une irrigation soutenue. « Le tournesol est destiné à la filière huile végétale et la filière animale (intégration des tourteaux dans l'élaboration des compléments alimentaires pour bovins, équins). » Source: CA13.

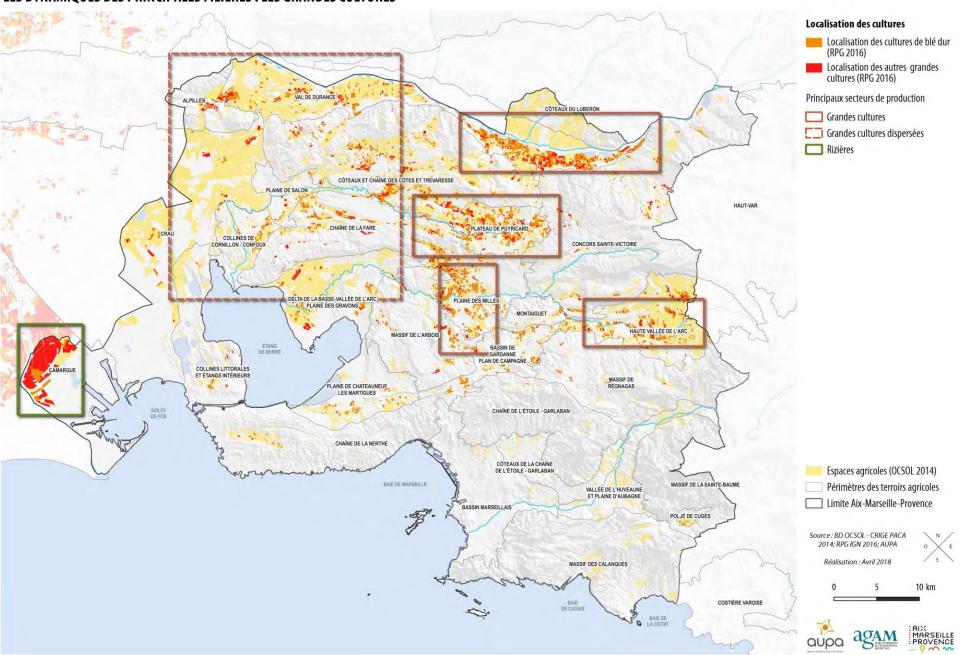
« En marge, on trouve une production diversifiée de céréales anciennes (épeautre, seigle, sorgho) qui alimente une filière bio autour du moulin Saint Joseph à Grans » (Source: CA13) mais également des cultures industrielles à forte valeur ajoutée: les semences grainières (35 ha en 2010) et les PAPAM – Plantes A Parfum Aromatiques et Médicinales (140 ha en 2010). La demande en termes de production de semences s'accroît depuis plusieurs années. Les capacités productives sur le val de Durance

(climat sec et venté, bon isolement...) offrent un état sanitaire et une germination optimum bien connus et recherchés par les obtenteurs.

Enjeux:

- Pour la filière blé dur, garder une masse critique pour conserver les infrastructures avales sur le territoire et tout l'intérêt des principaux clients.
- Conforter le lien avec l'industrie agroalimentaire locale par des démarches d'identification (notamment sur le blé dur);
- Développer des modes de production plus respecteux de l'environnement face aux exigences de la PAC (éco-conditionnalités): nécessité de pratiquer des rotations plus longues et plus diversifiées dans une logique de réduction des intrants. « La refonte des aides PAC va se traduire par une diversification de la production de céréales, en faveur du blé tendre mais également en faveur des céréales anciennes demandées en circuits courts de proximité.» Source: CA13.
- Développer des niches économiques (ex: les semences dans le Val de Durance) et les circuits courts de proximité; « En circuits courts, la culture de céréales peut être couplée avec une activité de transformation (paysan boulanger, paysan pastier). c'est un marché de niche.» Source: CA13.
- Anticiper le réchauffement climatique ; « la culture de céréales au sec devient de plus en plus aléatoire avec le réchauffement climatique ». Source: CA13.

LES DYNAMIQUES DES PRINCIPALES FILIÈRES: LES GRANDES CULTURES



La filière maraîchage

Les exploitations spécialisées dans le maraîchage représentent 3% de la SAU (1665 ha), 11% des exploitations (au nombre de 287) et 20 % du potentiel de production agricole de la métropole avec un PBS de 37 millions d'euros. Source : RGA 2010.

Le maraîchage se pratique dans les plaines et sur les plateaux ouverts et irrigués de la métropole.

« En Val de Durance, au nord et à l'ouest de l'Etang de Berre, on retrouve des exploitations spécialisées sur 2 à 6 produits. La production sous serres, historiquement sur Berre, s'est déplacée vers le nord et l'ouest au sein d'unités plus modernes (sur Salon, Eyguières, Alleins, Sénas). La salade d'hiver continue à être la production phare de la région PACA. Le melon complète l'assolement. Le nord de la métropole se distingue par ses productions de pommes de terre (Pertuis) et de carottes.

«La production spécialisée orientée essentiellement vers l'expédition se heurte à un marché très spéculatif et se trouve concurrencée par les pays d'Europe du Sud et du Maghreb.» Par ailleurs, « les marchés d'Europe du Nord qui tirent la demande sont de plus en plus exigeants sur le niveau de qualité. De ce fait, la filière peut être rémunératrice mais elle est de plus en plus élitiste et nécessite un niveau de formation élevé pour les candidats à l'installation.» Source: CA13.

« Plus au sud et à l'est, autour des agglomérations, se pratique un maraîchage diversifié en direction des marchés urbains. Chaque exploitation cultive une quinzaine de produits de manière à étaler le plus possible le calendrier de production. ». La culture de plein champ est dominante. « Ce maraîchage de proximité vend en direct à la ferme, sur un marché forain, en livraison directe en magasin auprès de la GMS, sur le carreau du MIN des Arnavaux ou via une Amap. » Source: CA13.

« Le maraîchage périurbain est moins exigeant sur la qualité des productions (ce qui est dommage notamment en termes de protection des ressources et de bénéfices pour la consommation locale). Il bénéficie de la prime urbaine (vente d'une salade en demi-gros, à Marseille, 40 centimes pièce contre 15 centimes à Châteaurenard) mais subit également des coûts de production plus élevés (rente foncière, morcellement, maîtrise technique moins aboutie, diversité des cultures).» Source: CA13.

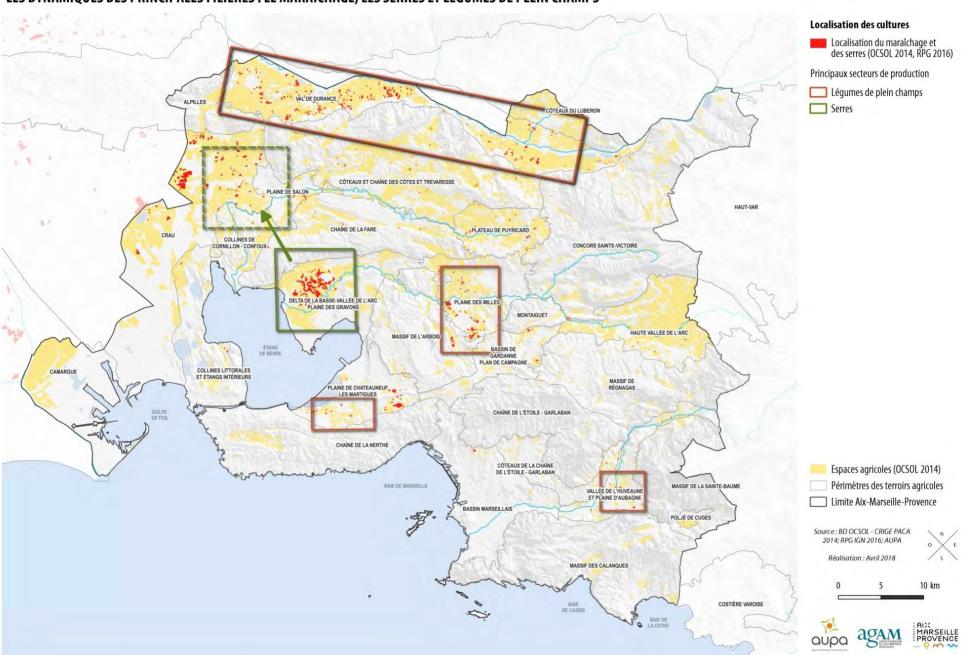
Enjeux:

La filière est confrontée à des difficultés économiques majeures. En cause principalement la concurrence et la pression foncière. Pourtant la culture de légumes est bien adaptée au contexte périurbain. Elle peut se contenter de petites surfaces pour une agriculture nourricière aux portes des villes et villages. Le développement des circuits courts de proximité est un enjeu majeur notamment les liens avec l'agro-alimentaire local, la restauration collective et privée.

important au sein de la métropole mais il nécessite, selon la chambre d'agriculture, « le confortement de politiques agricoles intégrées (foncier, maîtrise technique et commercialisation) ». Source: CA13.

« L'organisation, la certification et la mise en place d'une veille à l'export pour la production spécialisée. » Source : CA13.

LES DYNAMIQUES DES PRINCIPALES FILIÈRES: LE MARAÎCHAGE, LES SERRES ET LÉGUMES DE PLEIN CHAMPS



La filière arboriculture

La métropole compte 614 exploitations spécialisées en arboriculture (soit 24% du total des exploitations agricoles), 3500 ha de vergers et fruitiers pour un potentiel de production de l'ordre de 24 millions d'euros. Source: RGA 2010

On retrouve les principaux vergers de fruits à pépins (pommes/ poires) dans le val de Durance, les fruits à noyaux (abricots, pèches, cerises) à l'ouest de la métropole (sur Salon, Grans, Fos), en Pays d'Aubagne et à la Ciotat. La culture d'oliviers (éparse sur l'ensemble du territoire) se situe principalement en piémont et en fond de vallons des massifs forestiers;

La filière est globalement en perte de vitesse sur les fruits à pépins et à noyaux.

C'est une des filières à l'échelle du département qui accuse le plus de disparitions d'exploitations ces dix dernières années. A l'échelle de la métropole, les vergers (de fruits à pépins et à noyaux) accusent une baisse de 600 ha. Source: RGA 2010

« Après avoir subi des arrachages massifs dans les années 2000, l'arboriculture de fruits à pépins s'est recentrée sur des vergers spécialisés de plus grande taille, aptes à répondre à des marchés à l'expédition. » Source : CA13.

Toutefois, le secteur peine face à la concurrence internationale et reste très dépendant des circuits longs de commercialisation. Le marché local ne représente que 5% des débouchés.

Décimé par le grand gel de février 1956 qui a largement privé la Provence de sa parure emblématique, l'olive provençale connaît depuis plusieurs années une rentabilité nouvelle grâce à l'engouement pour les produits naturels et le régime alimentaire méditerranéen. Après des décennies de déclin, les plantations et les rénovations d'oliveraies se multiplient, réaffirmant la présence de cet arbre emblématique dans le paysage provençal. Les vergers d'oliviers sur la métropole ont ainsi progressé de 300 ha entre 2000 et 2010. Source: RGA 2010

Les Bouches-du-Rhône sont le premier département français producteur d'huile d'olive avec deux secteurs de production majeurs, les Alpilles et les

collines de Lançon au nord de Berre (piémont de la chaîne de la Fare). L'oleiculture locale est valorisée par deux AOP qui couvrent presque la totalité du territoire. Néanmoins, elle reste une culture d'appoint pratiquée le plus souvent par des exploitants non-professionnels. Les producteurs spécialisés sont rares car «l'oléiculture nécessite des surfaces importantes (8 ha) pour en retirer un revenu principal ». Source: CA13.

Enjeux:

La structuration collective des organisations de producteurs arboricoles face à la concurrence internationale (ex : le développement d'une marque collective).

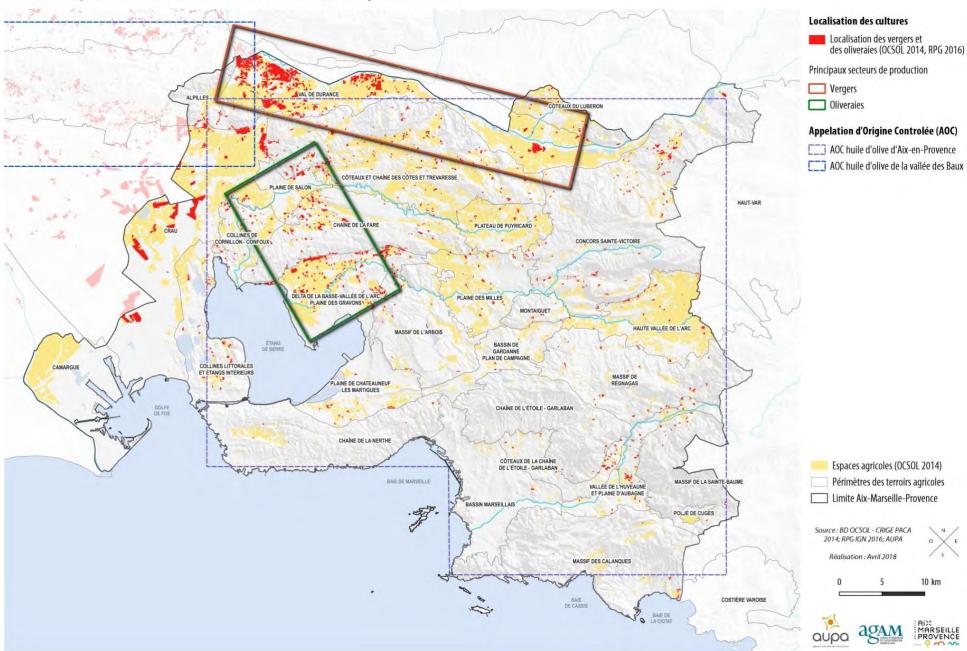
La préservation du potentiel foncier irrigué du val de Durance : les producteurs sont orientés vers la pomme/la poire de table. Pour être compétitifs et afin de pouvoir produire les dernières variétés (les plus quotées sur le marché), les exploitations ont besoin de renouveler les vergers et de disposer de surfaces de rotation suffisantes pour maintenir la qualité des terres.

La diversification et la structuration des débouchés notamment le développement des circuits courts de commercialisation :

« Le Val de Durance est propice à la production de fruits à pépins (pommes, poires). Certaines exploitations sur Sénas et Mallemort alimentent déjà le marché métropolitain et sont en mesure de répondre à l'approvisionnement total de la métropole. » Source : CA13.

« Dans l'objectif d'un approvisionnement direct de la métropole, le redéploiement de l'arboriculture de fruits à noyaux présente un réel intérêt. On trouve en Pays d'Aubagne et en Pays d'Aix des exploitations spécialisées en fruits à noyaux sur de petites surfaces (8 à 10 ha). Ces exploitations se sont orientées vers le marché de détail et le demi-gros en restructurant leurs vergers pour allonger les calendriers de production et échelonner les ventes. » Source : CA13.

LES DYNAMIQUES DES PRINCIPALES FILIÈRES : L'ARBORICULTURE, L'OLÉICULTURE



• La filière élevage

Sur la métropole, les exploitations spécialisées dans l'élevage représentent 9% des exploitations totales pour un potentiel de production (PBS) de 16 millions d'euros. Source : RGA 2010

A l'image du département des Bouches-du-Rhône, localement, les élevages ovins et caprins gagnent du terrain justifiant l'étendue des surfaces de prairies, fourrages et surfaces toujours en herbe dans la Surface Agricole Utilisée (31200 ha soit 51% de la SAU). Source: RGA 2010

Principaux cheptels sur AMP	Nombre de têtes	Nombre d'exploitations en ayant	
Bovins	2 571	57	
Equidés	1 223	113	
Caprins	3 450	78	
Ovins	93 434	109	

Source: RGA 2010

L'élevage ovin s'appuie sur des pratiques de transhumance l'été pour laisser place à la récolte du foin en Crau reconnu pour ses qualités nutritionelles et valorisé par une AOP. Seul nutriment animal à bénéficier d'une AOP en France, la production de foin de Crau (de 110.000 tonnes par an) est très demandée, recherchée par les éleveurs de chevaux de courses en France et dans le monde entier.

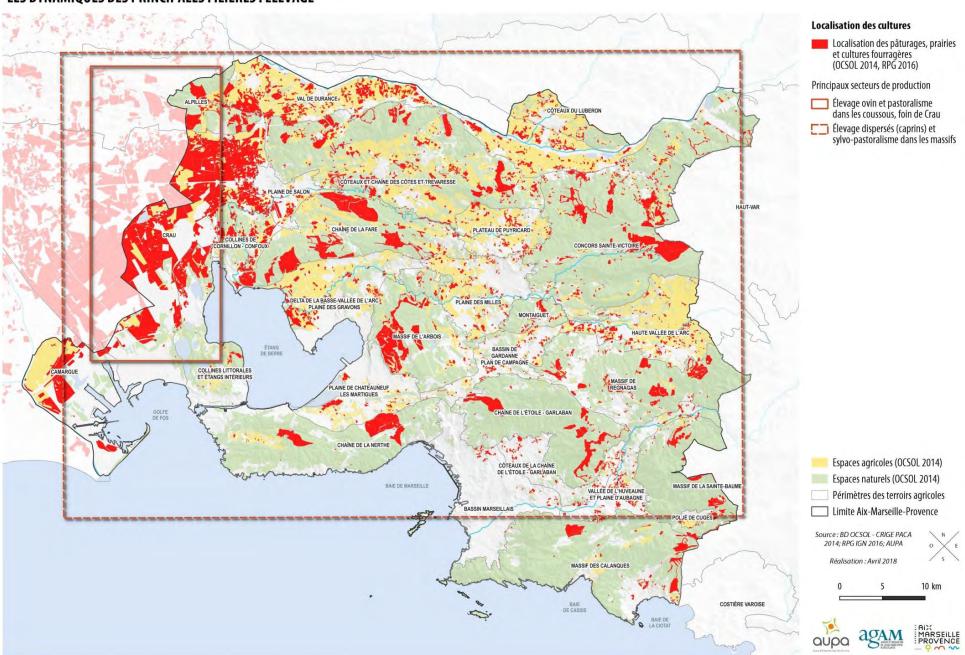
L'élevage caprin s'appuie sur le pastoralisme répandu et en progression sur l'ensemble du territoire : 16 500 ha en 2016 (+20% par rapport à 2010) dont 90% en milieux naturels et forestiers. Source : RPG 2010-2016 -ASP

« La production de fromages est bien valorisée, intégralement en vente directe ». Source : CA13. L'aboutissement de l'AOC Brousse du Rove (en juin 2018) va contribuer à favoriser le développement de la filière caprine sur le territoire.

Enjeux:

- A l'image de la filière caprine, le développement des circuits courts de commercialisation pour la filière ovine est un enjeu. La filière subit en effet une forte concurrence internationale et est très dépendante des aides de la PAC.
- Ecologie /gestion des milieux et biodiversité: le modèle de production traditionnelle en Crau allliant des systèmes d'élevage extensifs pluriséculaires et des prairies permanentes irriguées (culture du foin) sont les garants du maintien d'écosystèmes rares, protégés et fragiles (qualité de l'aquifère, biodiversité, esthétisme des paysages, stockage de carbone...). Par ailleurs, le pastoralisme dans les massifs permet d'entretenir les milieux et contribue à la défense des forêts contre l'incendie.
- **La formation/ l'accompagnement à l'installation :** « L'installation en élevage séduit de nombreux jeunes. Elle nécessite de solides compétences dans le domaine sanitaire et ne s'improvise pas. » Source : CA13.

LES DYNAMIQUES DES PRINCIPALES FILIÈRES : ÉLEVAGE



1.2.4. Des productions marines et littorales non négligeables

La métropole littorale se caractérise par des productions halieutiques (produits de la mer) de type pisciculture, conchyliculture, ostréiculture... On les retrouve principalement du côté de l'anse de Carteau sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, sur l'étang de Berre et au niveau des îles du Frioul... Les produits de la mer sont une source notable de valorisation du territoire: pêche du jour et pisciculture en vente directe, conchyliculture et mytiliculture labellisées (huîtres de Camargue, moules de Carteau ...).

La conchiliculture

A Port-Saint-Louis du Rhône, la conchyliculture (qui regroupe l'élevage des coquillages et des mollusques) est une activité traditionnelle par excellence, tout particulièrement la mytiliculture qui désigne uniquement la culture des moules.

Avec 34 producteurs et 1 600 cordes, les 104 parcs à moules, situés dans l'anse de Carteau, produisent environ 1500 tonnes chaque année.

L'anse de Carteau, seule zone conchilicole du département des Bouches-du-Rhône, bénéficie d'une situation très particulière, extrêmement favorable, avec l'apport d'eau douce du Rhône et la Méditerranée qui apportent les nutriments nécessaires à une croissance rapide des coquillages.

La zone conchylicole a été créée en 1978, l'exploitation est depuis 1981 gérée par une coopérative (la COOPAPORT à Port-Saint-Louis-du-Rhône). Cette dernière produit des moules qu'elle commercialise sous 5 noms pour différencier les productions: des moules douces quand le vent est d'Ouest, des moules plus salées quand souffle le Mistral. On trouve alors de la «Belle de Carteau », la « Royale de Carteau », la « Camarguaise », la « Martiguaise » et la «Marine de Carteau ».

Depuis 2014, 30 producteurs se sont lancés dans la production d'huîtres. Commercialisée pour la première fois en 2015, cette production s'est révélée prometteuse, laissant espérer une meilleure visibilité dans la transmission des entreprises (filière engagée dans le Bio, primée à l'occasion de salons nationaux...).







Principaux enjeux de la filière:

- « L'accès à la profession »: la filière est exigeante et nécessite un niveau de formation (en cultures marines) élevé pour les candidats à l'installation;
- Le maintien de la qualité de l'eau dans le golfe de Fos, condition déterminante pour la qualité et la commercialisation de la production;
- Une meilleure identification/valorisation de la production locale/diversification et structuration des débouchés.

• La pêche

La métropole compte deux des quatre quartiers maritimes de la région PACA. La zone de pêche liée aux quartiers maritimes de Martigues et de Marseille est très étendue et comprend d'est en ouest, la Ciotat, Cassis, le golfe de Marseille, la côte bleue, l'étang de Berre, le golfe de Fos, le delta du Rhône jusqu'à Arles et le golfe des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Activité économique importante et traditionnelle, la pêche locale compte 450 marins et 284 navires en 2015 et de nombreux emplois indirects. France Agri Mer évalue qu'un emploi embarqué équivaut à 4 emplois à terre. Après Marseille, c'est la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône qui regroupe le plus de patrons de pêche en région PACA. Sur Port-Saint-Louis-du-Rhône, la pêche représente à ce jour l'une des principales ressources de la commune et près des deux tiers de l'approvisionnement du quartier maritime de Martiques.

La profession accuse des difficultés dans le prolongement des tendances nationales (baisse du nombre de navires, du nombre d'emplois directs, indirects, vieillissement des professionnels de la pêche ...) ce qui pose à terme la question de la transmission des entreprises et de la pérennisation de ce secteur d'activité économique. Toutefois, il semble que la tendance actuelle soit à la relance de l'activité avec une demande croissante d'installation de jeunes pêcheurs. La fermeture de la criée et de la halle à marée de Port-de-Bouc en 2009 a conduit au renforcement de la vente directe pour une grande majorité de la production, tradition qui constitue un atout des Bouches-du-Rhône à maintenir et à encourager en développant la qualité et les conditions de vente de ces produits. Il y a environ 200 points de vente directe dans le département, dont 60 dans le quartier de Marseille, 96 dans le quartier de Martigues et 30 sur les marchés publics.

A noter par ailleurs, la présence de deux conserveries à Vitrolles et Port-Saint-Louisdu-Rhône. La conserverie de Port-Saint-Louis-du-Rhône est la seule conserverie française de poisson de la façade méditerranéenne à assurer toutes les étapes de fabrication, de la réception jusqu'au conditionnement. 25% des sardines en boîte consommées en France est conditionnée dans cette entreprise.



Vieux Port de Marseille



Port de pêche de Saumaty

Port traditionnel de la Ciotat



1.3. UNE AGRICULTURE PERFORMANTE AUX MULTIPLES ATOUTS À PRÉSERVER ET /OU À MIEUX VALORISER

Outre les conditions météorologiques favorables (ensoleillement, hivers doux), l'agriculture métropolitaine jouit de conditions pédologiques avantageuses ainsi que d'un réseau d'irrigation très développé. Aussi, de nombreuses démarches de qualité et de labellisation font état de la capacité de valorisation des savoir-faire et des produits. Son identité provençale - qui se ressent dans la composition de l'assiette moyenne locale - est un levier de plus pour engager la construction d'une « chaîne alimentaire locale », basée sur une relocalisation durable des circuits de consommation.

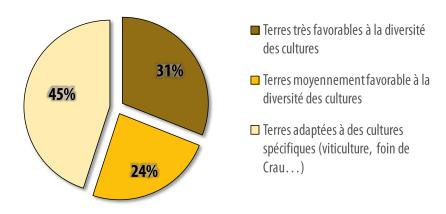
1.3.1. Des potentialités agricoles remarquables

Des conditions pédologiques avantageuses et complémentaires

Avec près de 1/3 des terres agricoles à forte potentialité de diversification culturale et 45% de terres adaptées à des cultures spécifiques, la métropole peut compter sur de très grandes complémentarités pédologiques. Elle possède notamment des plaines alluviales d'importance, très fertiles et structurantes sur le territoire (Vallée de la Durance, Vallée de l'Arc, de la Touloubre ou de l'Huveaune, plaine des Gravons). Ces secteurs sont également les plus accessibles, et sont soumis à de fortes pressions anthropiques. L'abandon à l'urbanisation des terres les plus fertiles se traduit par une perte du potentiel agronomique (sans équivalent sur le reste du territoire).

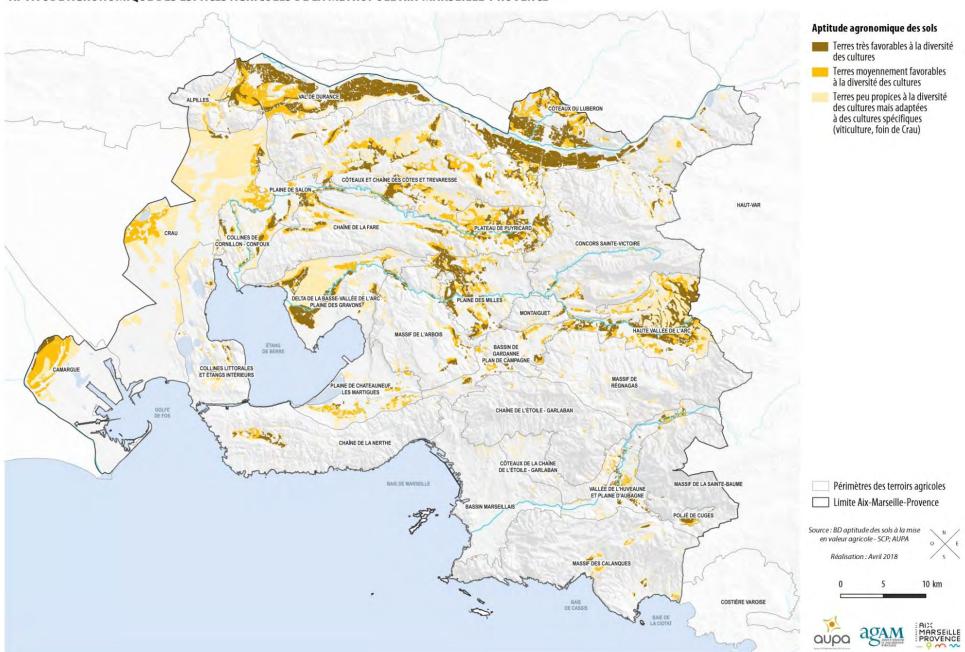
Autre caractéristique notable, **45% de terres** de la métropole sont particulièrement adaptées à des **cultures spécifiques**. C'est le cas des piémonts pour les **cultures méditerranéennes** (oliviers, vignes). Les caractéristiques pédologiques sur la **plaine de la Crau** profitent également au développement d'une **qualité de fourrage** reconnue, tout comme la partie **camarguaise** de Port-Saint-Louis, adaptée à la **riziculture**.

Potentiel agronomique des espaces agricoles de la métropole Aix-Marseille-Provence



Source : Bd aptitudes des sols à la mise en valeur agricole - Société du Canal de Provence

APTITUDE AGRONOMIQUE DES ESPACES AGRICOLES DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Enjeux:

- Améliorer la **connaissance** et le **suivi** de la qualité agronomique des sols, pour pouvoir agir sur les **complémentarités agronomiques** potentielles et orienter les **politiques de soutien** à l'activité agricole;
- Sensibiliser les décideurs et acteurs de l'aménagement à l'érosion des terres agricoles et à leur qualité agronomique.
- Favoriser la qualité agronomique des sols en soutenant les pratiques agricoles alternatives. La majorité des systèmes de production sont aujourd'hui intensifs et spécialisés. Il en résulte des phénomènes de dégradation, de pollution et d'érosion des sols. L'une des conséquences de l'altération des propriétés physico-chimiques des sols est leur moindre capacité à absorber et retenir l'eau. Sur ces sols, dans un contexte de changement climatique, qui se traduit notamment par un risque accru de sécheresse estivale, la vulnérabilité des cultures augmente.



Source: AUPA - culture du foin de Crau sur Istres



Source: AUPA - plaine céréalière du Val de Durance, une qualité agronomique des sols à préserver.

Eléments méthodologiques:

L'analyse présente est tirée de l'exploitation de la base de données « Aptitude des sols à la mise en valeur agricole » créée en 1972 par la SCP (Société du Canal de Provence) et la DRAAF. Elle définit une typologie de secteurs (7 classes d'aptitude agronomique) selon 3 grands facteurs :

- Paramètres pédologiques considérés comme des atouts pour la diversité agronomique : la profondeur des sols, la texture de surface, la réserve en eau, la fertilité potentielle.
- Paramètres pédologiques considérés comme des contraintes agronomiques : l'engorgement par l'eau, la charge en cailloux, la salinité, l'excès de calcaire actif ou son contraire l'acidité, la nature et la dureté des obstacles (encroutements ou substratum géologique).
- Paramètre topographique de pente

A noter: un sol présentant la meilleure aptitude à la mise en valeur agricole est un sol où l'on peut cultiver le plus grand éventail de cultures. Des sols faiblement classés à la diversité culturale peuvent répondre parfaitement à des cultures spécifiques. Par exemple, la Crau est un terroir de qualité pour la culture fourragère, la Camargue pour la riziculture.

Limites importantes:

La base exclut la commune de ST ZACHARIE et les secteurs de relief élevé; L'échelle de précision est limitée: 1/100 000ème



Source: AUPA - des sols pauvres et caillouteux pour des vins de Provence d'exception



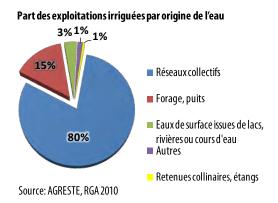
Source: AUPA - riziculture sur Port-Saint-Louis-du-Rhône

• Un très bon niveau d'équipements hydrauliques

En Provence, il y a un savoir-faire sur la gestion de l'eau avec l'irrigation traditionnelle gravitaire et l'irrigation sous pression qui maillent le territoire. L'eau a constitué et constitue toujours un formidable atout à la diversité culturale. Par ailleurs, elle participe aux paysages, à la biodiversité et contribue à la recharge de la nappe phréatique, notamment dans le Val de Durance, en Camargue et en Crau avec le réseau gravitaire. Leur maintien revêt certes un enjeu agricole mais, plus globalement, un rôle structurant pour l'aménagement du territoire.

En Provence, la gestion de l'eau est «ancestrale» : l'irrigation gravitaire est très ancienne (traditions méditerranéennes, histoire greco-romaine). La plupart des grands canaux actuels datent du 16ème siecle et du 19ème siecle. Couplée à l'irrigation sous pression (réseau de la société du Canal de Provence et la Société des Eaux de Marseille), elle fait du département des Bouches-du-Rhône le premier département irrigué de France. Dans ce système d'irrigation, la Durance a une importance primordiale : elle approvisionne non-seulement l'agriculture, mais également une grande partie des habitants de la métropole (eau potable).

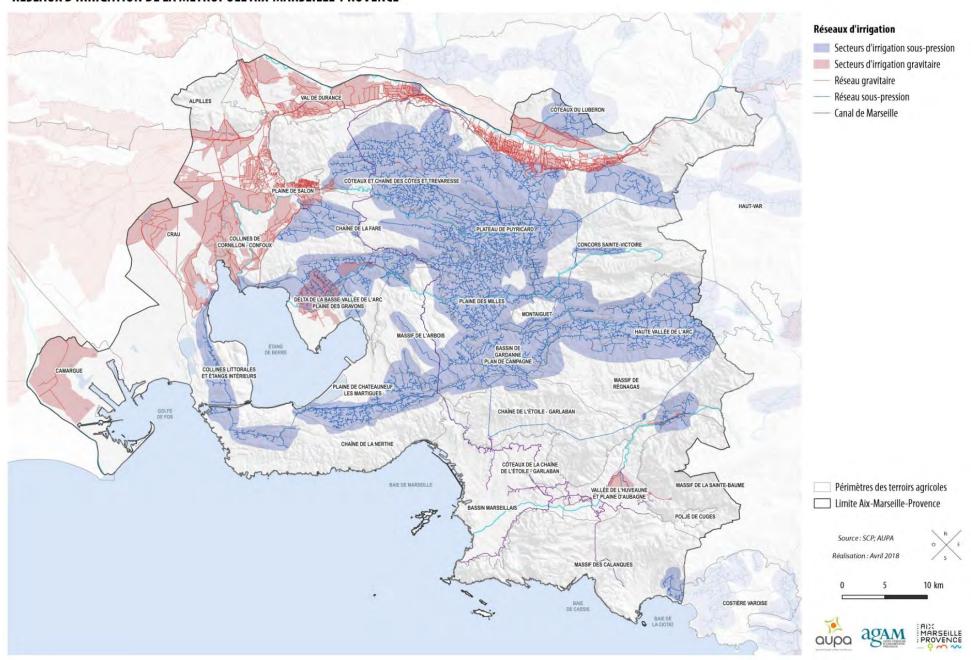
La **complémentarité** des réseaux gravitaires et sous-pression est remarquable et permet de distribuer l'eau jusqu'aux franges littorales de la métropole. **80% des exploitations sont irriguées** par ces réseaux **collectifs**. Viennent ensuite les **forages et puits privés** (**15%** des exploitations), ainsi que d'autres types d'apports comme les eaux de surface ou les retenues collinaires (**5%**). En 2010, la SAU irrigable totalise près de **21 650 ha (soit 35%** de la SAU totale) et plus de **61 % des exploitations** (source : RGA 2010). Les principales cultures irriguées sur la métropole sont les **grandes cultures, le maraîchage, l'arboriculture, le foin** et à la marge la **viticulture**.



Enjeux:

- Il convient de privilégier une vision globale de la gestion de l'eau sur le territoire. Les réseaux hydrauliques agricoles revêtent, certes, une importante pour les exploitations (enjeu clé pour la compétitivité des filières) mais de leur pérennité dépend le maintien de milieux naturels humides, l'alimentation en eau des nappes et la prévention des inondations. Les enjeux sont considérables et vont s'accentuer avec le changement climatique.
- Le maintien des surfaces agricoles irrigables, l'entretien et la modernisation des réseaux traditionnels (gravitaires), l'extension du réseau sous pression ou encore la limitation des consommations font partie des enjeux futurs à anticiper dans l'aménagement du territoire de la métropole.
- Soutenir les pratiques culturales respectueuses de la qualité des sols pour rendre les cultures moins dépendantes de l'irrigation. Préservation des propriétés physico-chimiques des sols notamment par la richesse de sa biodiversité.
- Le changement climatique pourrait se traduire par la mise à l'irrigation de cultures qui ne l'étaient pas habituellement, telles que la vigne ou l'olivier, non pas pour augmenter leur rendement mais pour sécuriser la production et en garantir la qualité. L'accès à l'eau, pour ces secteurs non irrigués voire non irrigables, interroge sur les capacités et le coût des extensions potentielles.

RÉSEAUX D'IRRIGATION DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



1.3.2. Une agriculture valorisée par des démarches de qualité et d'identification

L'agriculture locale a su faire valoir ses qualités à travers la valorisation d'un grand nombre de « signes de qualité » (AOP, IGP, Labels...). La diversité des filières concernées (vin, céréales, huile d'olive, miel, viande, fromage) est un atout commercial majeur.

Des signes de qualité liés à l'origine





D'après les données de l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité), la métropole compte 10 AOP (Appellation d'Origine Protégée) sur les 31 AOP régionales. La dernière à avoir été classée est la Brousse du Rove (Mars 2018). La métropole compte également 11 IGP

(Indication Géographique Protégée) sur les 12 IGP régionales; la dernière, le **thym de Provence** a été labellisée en Mars 2018. **L'AOP** « **Foin de Crau** » est unique en Europe (création en 1999) : elle est la seule AOP à concerner un aliment pour animaux.

A l'échelle de la métropole, on compte **1053 exploitations** qui présentent au moins une production sous signe de qualité en 2010 (**IGP, AOP, label rouge**) soit **41,5** % de l'ensemble des exploitations (source : AGRESTE, RGA 2010). Le **vin** à lui seul représente

42,5% du total des exploitations sous signe de qualité. La carte de la dynamique de la filière viticole fait état des périmètres AOP sur la base des données disponibles au 1^{er} Juin 2018 (source: INAO).

A ces reconnaissances officielles s'ajoutent des « **reconnaissances commerciales**» comme pour le **blé dur de Provence reconnu pour sa qualité** (taux protéinique, texture et tenue à la cuisson, couleur du blé).

De la même manière, grâce au **climat sec et venté**, le Val de Durance est propice à la multiplication de semences avec un **très bon isolement**, un état sanitaire et une **germination optimum**. Ces situations sont très recherchées par les obtenteurs.

A Noter:

Depuis 2007, la réglementation européenne a changé: les AOP (appellation d'origine protégée) remplacent le sigle AOC. L'AOC constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen.

L'AOC devient AOP après une procédure d'enregistrement à Bruxelles qui dure entre 1 et 2 ans.





La Brousse du Rove, plus petite AOC d'Europe

Une démarche d'enregistrement a été lancée pour une reconnaissance européenne en AOP



Produite principalement dans le département des Bouches du Rhône, la « Brousse du Rove » est un fromage de chèvre fermier. Une dizaine de producteurs fermiers seulement fabriquent 15 tonnes de fromage par an en moyenne (soit 250 000 brousses) sur des zones sèches et calcaires de garrigues à chênes Kermès.

Au sein de ce territoire, les fermiers ont, depuis plusieurs siècles, privilégié une race de chèvre rustique particulière : la chèvre du Rove. Présentant une très bonne résistance physique aux parcours accidentés, elle parvient à trouver son alimentation sur des terrains pauvres, en conduite extensive. Le contenu du cahier des charges prend en compte leur rôle régulateur dans ce secteur particulièrement aride, notamment en termes d'entretien et de prévention des incendies.

Source: INAO

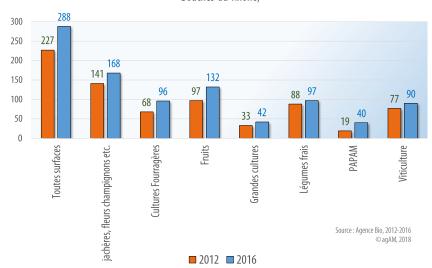
Enjeux:

- Si un grand nombre de démarches de qualité existent sur notre territoire, de nombreuses exploitations en sont exclues. Les **projets de labellisation** des agriculteurs sont souvent **complexes** à mettre en oeuvre (temps administratif, de formation, de veille législative...). L'encouragement **financier**, mais également l'accompagnement aux démarches, à la coopération agricole et à la **formation** sont fondamentaux pour la **création** de nouveaux signes de qualité comme au **maintien** des signes existants. Cet accompagnement nécessite une ouverture des données de **recensement des signes de qualité** sur le territoire pour **faciliter le suivi** des politiques publiques agricoles.
- La sensibilisation des agriculteurs aux pratiques agricoles plus respectueuses de la santé alimentaire, de l'environnement et des pratiques agraires traditionnelles (gestion de l'eau, complémentarité des parcelles, étagement...) pourra être encouragée dans les territoires. Ce qui passe également par une plus grande intégration de ces savoir-faire et modes de production alternatifs dans les enseignements classiques (lycées agricoles, etc.).
- L'essor des signes de qualité est également poussé par un cadre nationale. En 2018, le troisième volet du projet de loi Egalim vise à « permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, sûre et durable ». Il prévoit notamment que « la restauration collective publique devra s'approvisionner avec au moins 50% de produits issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signes de qualité à compter du premier janvier 2022 (article 11). » . La loi prévoit également l'obligation d'une certification environnementale pour tous les « signes d'identification de la qualité et de l'origine » (AOP, IGP, agriculture biologique, label rouge...) d'ici 2030.
- Améliorer la **lisibilité des produits locaux** pour les **consommateurs** métropolitains (création d'un label « Aix-Marseille Provence » ?)

• Le « boom » de l'agriculture biologique sur le territoire

L'évolution des modes d'alimentation et les incitations financières (2ème pilier «développement rural» de la Politique Agricole Commune de l'UE) poussent l'agriculture « conventionnelle » à évoluer vers des modes de production moins impactant pour l'environnement et la santé. Dans ce contexte, le développement de l'agriculture biologique (« sans produits chimiques de synthèse et sans OGM », Agence Bio 2017) est en plein essor. Le département des Bouches-du-Rhône affiche d'ailleurs le chiffre le plus flatteur de France (22,8% de la SAU, 1er de France; moyenne nationale : 5,7%), augurant une réelle transition de l'agriculture métropolitaine face aux bouleversements de l'agriculture « conventionnelle ». La croissance depuis 2012 est « à deux chiffres » (plus de 10%) et concerne toutes les filières cultivées.

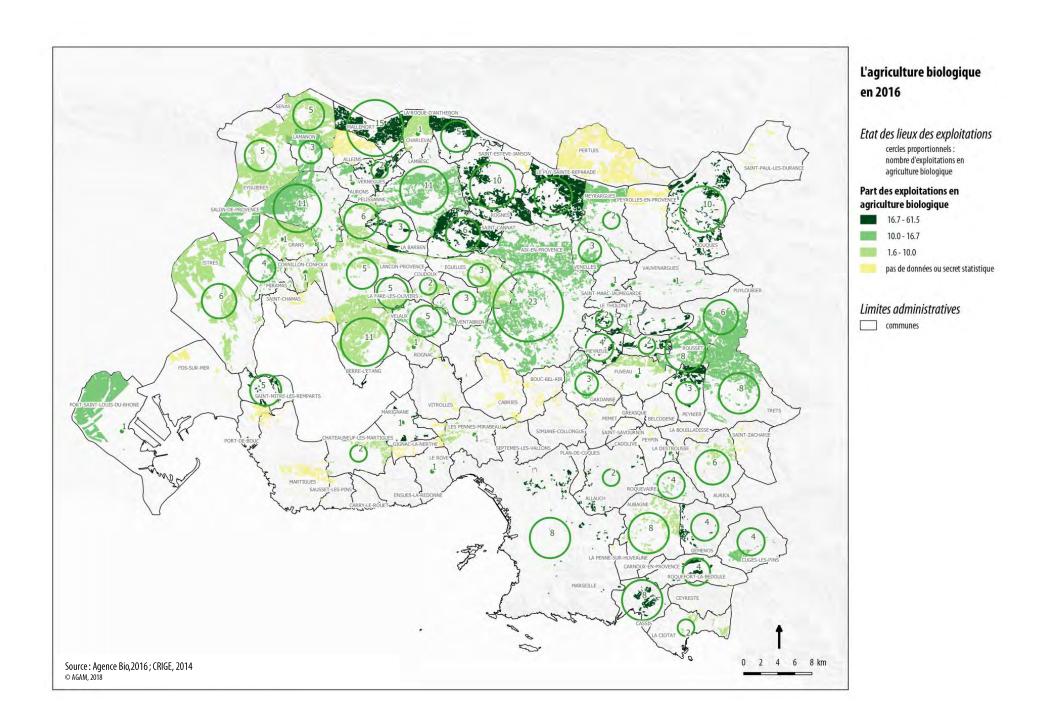
Évolution de l'agriculture biologique entre 2012-2016 (nombre d'exploitations, Bouches-du-Rhône)





Labels français et européen de certification de l'agriculture biologique. Ils garantissent 95% de l'origine biologique du produit, sa provenance, et un contrôle indépendant et impartial des produits. (règlement européen N° 2092/91)





1.3.3. D'autres atouts à mieux exploiter

• Une diversité des agricultures locales en adéquation avec le régime alimentaire méditerranéen...

Il semblerait que l'on mange mieux qu'ailleurs... Par rapport à la moyenne nationale, « l'assiette locale » se rapproche du régime méditerranéen (également appelé régime « crétois ») reconnu pour ses vertus pour la santé et classé depuis 2010 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Il se caractérise par une consommation plus importante de fruits, de légumes, de poissons, d'huile d'olive et de fromages. Les provençaux mangent en revanche moins de viandes, de produits laitiers et de beurre. Ainsi, l'assiette alimentaire locale s'approche davantage de « l'assiette-santé » optimale par rapport au reste du territoire français.

La diversité des productions agricoles sur le territoire métropolitain vecteur de la culture provençale et méditerrannéenne est ainsi un atout à préserver pour répondre en partie aux besoins locaux. A l'heure où les débats abondent sur la relocalisation de la production au plus près des consommateurs, ce modèle de production (axé sur la polyculture et l'élevage) est un idéal agronomique qui fournit une opportunité rare : pouvoir développer une « chaîne alimentaire locale ».

• ... mais des productions qui ne bénéficient pas ou peu aux habitants

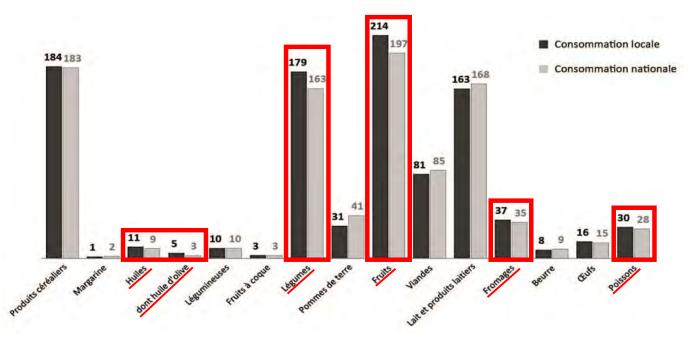
Les filières de production locale sont insérées dans un bassin de vie de près de 2 millions d'habitants. C'est une opportunité de débouchés encore trop peu valorisée. En effet, hormis pour la filière viticole, les productions locales s'écoulent majoritairement sur les circuits longs de commercialisation (la plupart très concurrentiels). Le marché local ne représente que 5% à 10% des débouchés pour la production de fruits et légumes. Le potentiel est toutefois important. A titre d'exemple, certaines exploitations arboricoles locales (sur Sénas et Mallemort) sont en mesure de répondre à l'approvisionnement total de la métropole! Source : CA13.



Le développement d'une « chaîne alimentaire locale durable » destinée à développer des circuits courts de proximité est un enjeu local important et au cœur du projet alimentaire territorial (PAT) métropolitain. La Cité de l'agriculture à Marseille a recensé plus de 400 structures locales sur la commune de Marseille, qui travaillent et

animent des actions en faveur d'une alimentation durable (locale et de qualité). De la production à la restauration, en passant par la distribution, le maillage des circuits courts de proximité est à encourager et à conforter sur le territoire métropolitain.

Comparaison des produits *alimentaires* consommés en PACA par rapport à la moyenne nationale (en g/jour/personne)



Source: AUPA Etude sur la Gouvernance Alimentaire 2015 – données INCA 2 (2006-2007) + NUTRINET (édition 2010)

1.4. UNE ÉCONOMIE AGRICOLE FRAGILISÉE ET À L'ÉPREUVE DU FONCIER

L'activité agricole souffre de sa proximité avec une agglomération de plus de 1,6 millions d'habitants. Elle est soumise à des pressions urbaines très intenses, difficiles à suivre et à évaluer en raison de leur émiettement. Mais ces difficultés territoriales s'ajoutent aux mutations plus globales de l'agriculture nationale: baisse du nombre d'exploitations et des emplois agricoles, difficultés de succession des chefs d'exploitations, dépendance aux revenus de la PAC... Retour sur l'impact de ces évolutions croisées sur l'agriculture métropolitaine.

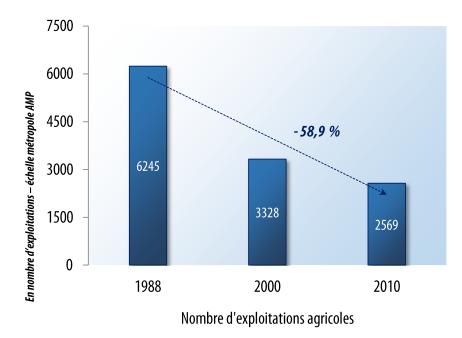
1.4.1. Une déprise agricole notable depuis plusieurs décennies

Accompagnant une tendance nationale, l'activité agricole diminue fortement depuis 1988 : nombre décroissant d'exploitations (-59% entre 1988 et 2010 au recensement général agricole), d'emplois (-45%) et de la surface agricole utile (-17% soit 500 ha/an). Cette tendance semble renforcée compte-tenu de la proximité avec un bassin de vie fortement urbanisé, où les emplois agricoles ne sont pas majoritaires.

• Une baisse drastique du nombre d'exploitations

Depuis 1988, -167/an soit près de 3700 exploitations en moins. Les pourtours des massifs de l'Étoile et du Regagnas sont particulièrement exposés, avec des diminutions de plus de 70%. Les secteurs de Berre-l'Etang, Nord-est et Sud-est semblent légèrement moins exposés (diminution inférieure à 50%), en partie grâce au dynamisme viticole.

En quantité, les principaux centres urbains se démarquent (Marseille, Aix-en-Provence, Salon-de-Provence, Istres, Martigues, Aubagne), ainsi que deux communes : Sénas (perte de 133 exploitations), en lisière de la métropole, et Auriol (perte de 159 exploitations).



Source: RGA, 2010

Une baisse de la SAU moins brutale du fait des regroupements agricoles

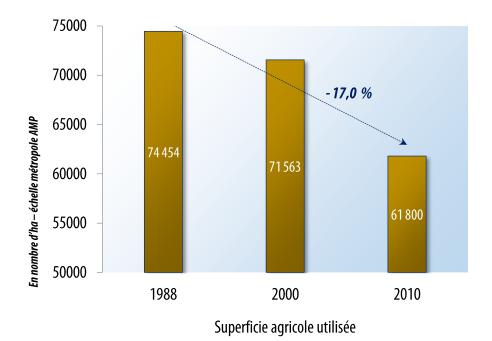
La carte sur **l'évolution de la SAU** est légèrement différente : si la **partie sud** engrange une **baisse** relativement importante, la partie **Nord** est beaucoup plus **contrastée** :

- des secteurs affichent une très forte baisse: Salon-de-Provence (-3 838 ha),
 Istres (-2747 ha), Fos-sur-Mer (-1071 ha)
- d'autres sont marqués par une hausse de la SAU : Alleins et Lamanon (respectivement +883 et +324 ha), Gardanne (+907 ha), Vauvenargues (+759 ha), Lançon-en-Provence (+2135 ha) et Cornillon-Confoux (+2174 ha), Le Puy-Sainte-Reparade (+396 ha), Port-Saint-Louis-du-Rhône (+328 ha).

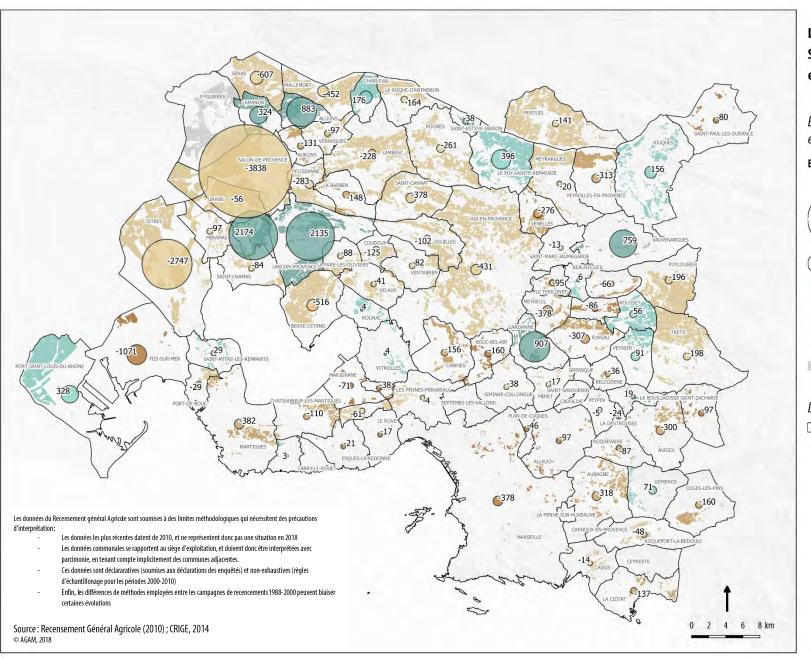
Le recul de l'activité agricole doit être légèrement nuancé : la baisse des exploitations est en partie compensée par des **regroupements parcellaires** ou des **fusions-acquisitions**. C'est ce que met en évidence la dernière carte sur l'évolution de la **taille moyenne des exploitations**. On remarque ainsi une **augmentation globale de la taille moyenne** des exploitations entre 1988 et 2010, **passant de 15,6 ha à 29,2 ha**, du fait, entre autres, d'une dynamique de regroupement des exploitations et de la **disparition** des exploitations les plus **fragiles**. D'autres secteurs, plus rares, ne sont pas concernés par des agrandissements : piémonts sud de la Sainte-Victoire et des Alpilles (Eyquières) par exemple.

• Une baisse de -45% des emplois agricoles entre 1988 et 2010

Aussi, l'évolution de la charge de travail agricole montre, outre une baisse localisée dans les grands centres urbains, une **très forte diminution au centre de la métropole** (Vitrolles et les Pennes-Mirabeau cumulent 149 pertes en Unités de Travail Agricole), ainsi **qu'au Nord-Ouest**. A noter : la baisse importante survenue sur la commune de Berre l'Etang (-195 UTA), à mettre au regard des **difficultés locales** de l'agriculture **hors-sol** à forte densité de serres.



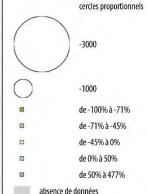
Source: RGA, 2010



La diminution de la Surface Agricole Utile (SAU) entre 1988 et 2010

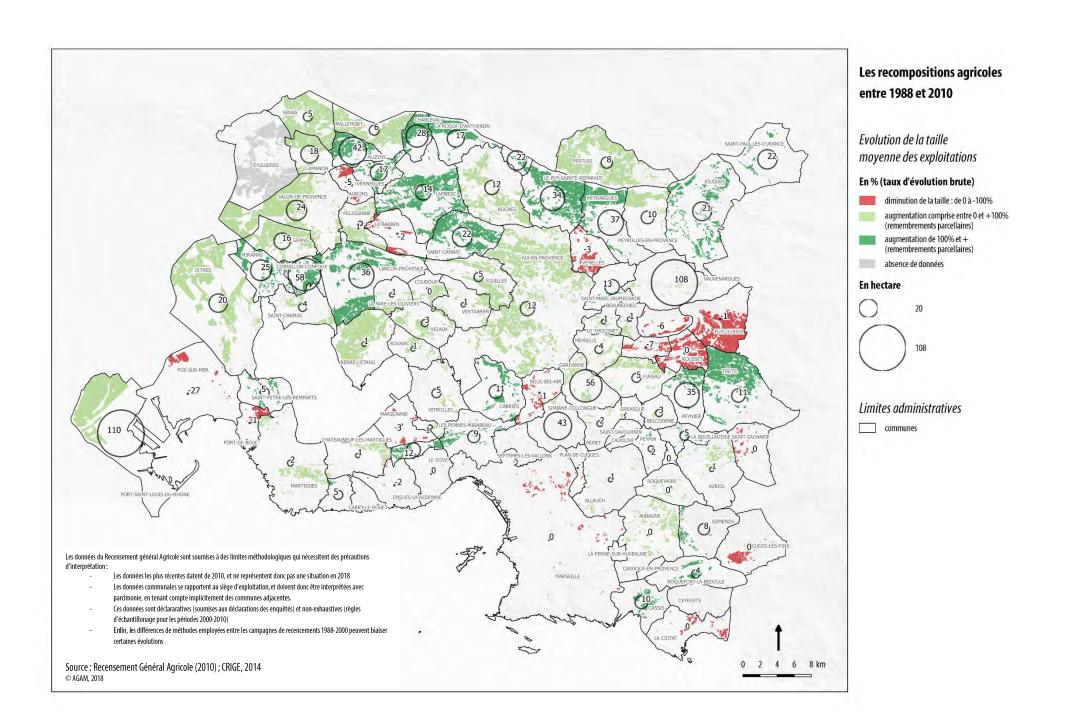
Evolution de la SAU entre 1988 et 2010

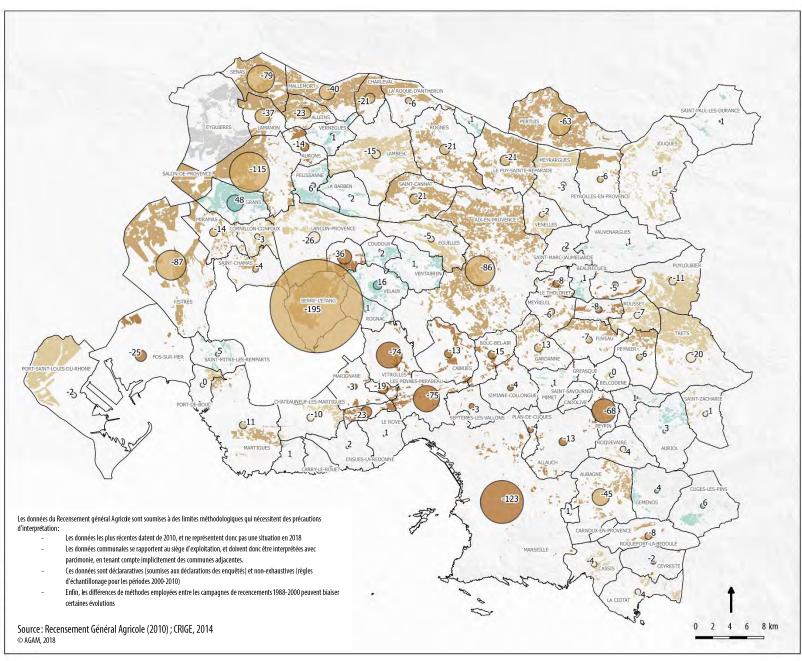
En nb d'ha; taux d'évolution brute



Limites administratives

communes

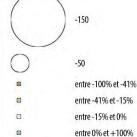




La diminution de la charge de travail agricole entre 1988 et 2010

Evolution de la charge de travail entre 1988 et 2010

En UTA (Unité de Travail Annuel) ; en taux d'évolution brute



Limites administratives

absence de données

communes

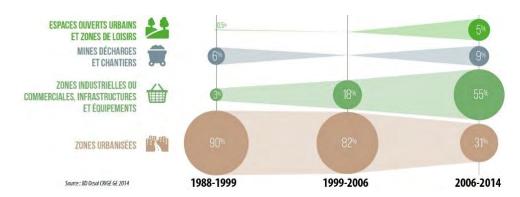
1.4.2. Des dynamiques urbaines très fortes de consommation d'espaces agricoles depuis 1988

Comme vu précédemment, de par sa proximité avec un système urbain très peuplé et polycentrique, l'agriculture métropolitaine est soumise à de fortes pressions urbaines. Aussi, si l'étalement urbain est un phénomène globalisé, l'aire urbaine d'Aix-Marseille présente des spécificités qu'il est nécessaire de prendre en compte pour anticiper ses incidences sur l'érosion des terres agricoles. Focus sur ces dynamiques urbaines et leurs incidences sur les espaces agricoles depuis 1988.

La consommation d'espace sur le périmètre métropolitain se situe dans la moyenne des grandes villes françaises (+20% d'espaces urbains entre 1990 et 2012, source : Corin Land Cover). Par contre, au regard du contexte économique, social et démographique, l'aire urbaine d'Aix-Marseille se place en **7ème position (sur 8 aires grandes urbaines régionales) en termes de production d'emplois et de logements par ha consommé**⁶. La consommation d'espace semble donc, sur le territoire d'AMP, relativement peu productive, du fait notamment de l'émiettement des projets sur plusieurs noyaux urbains.

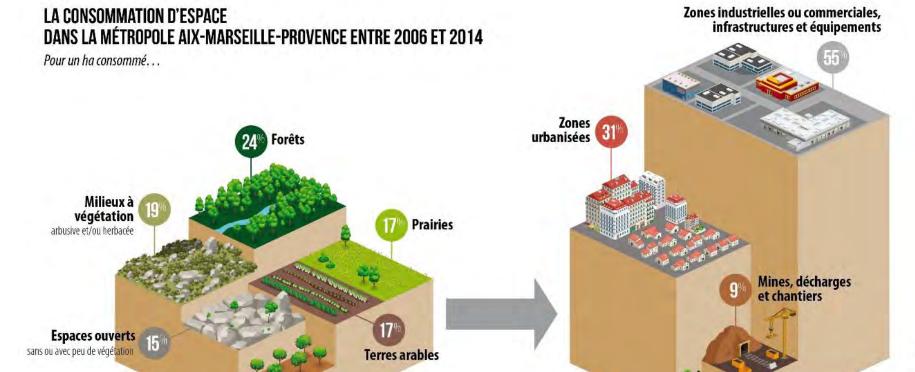
A l'échelle métropolitaine, entre 2006 et 2014, le rythme de consommation reste important: 197ha consommés par an. Les terres agricoles ont tout d'abord été fortement marquées par l'extension de l'habitat pavillonnaire, sous des formes peu organisées entre 1988 et 1999. Dans le détail, on sait aujourd'hui que 90% de la croissance urbaine métropolitaine entre 1988 et 1999 a été à vocation résidentielle, contre 31% entre 2006 et 2014. Jusqu'en 2006, 83% des formes résidentielles étaient composées de bâti très diffus (individuel). Cette part chute après 2006 à environ 56%. Aujourd'hui, la majorité des nouvelles formes urbaines sont des zones d'activités et d'équipements (55%) des espaces construits.

Mécaniquement, on observe à l'échelle métropolitaine une diminution de l'espace naturel et agricole « **grignoté** ». Toutefois, on constate que la part des pertes est de moins en moins « agricole » et de plus en plus « naturelle » (71,5% « agricoles » entre 1988 et 1999, contre 58% « naturels » entre 2006 et 2014). On constate également des différences selon les secteurs de la métropole à travers, par exemple, la robustesse de certains terroirs agricoles à forte valeur ajoutée face à l'urbanisation (les piémonts viticoles de la haute-vallée de l'Arc, l'agriculture irriguée à forte productivité au Nord-Ouest et dans la vallée de la Durance...).



53

⁶ Note agAM: «Quand la ville s'étale. Regars métropolitain sur la consommation d'espace.», Décembre 2017

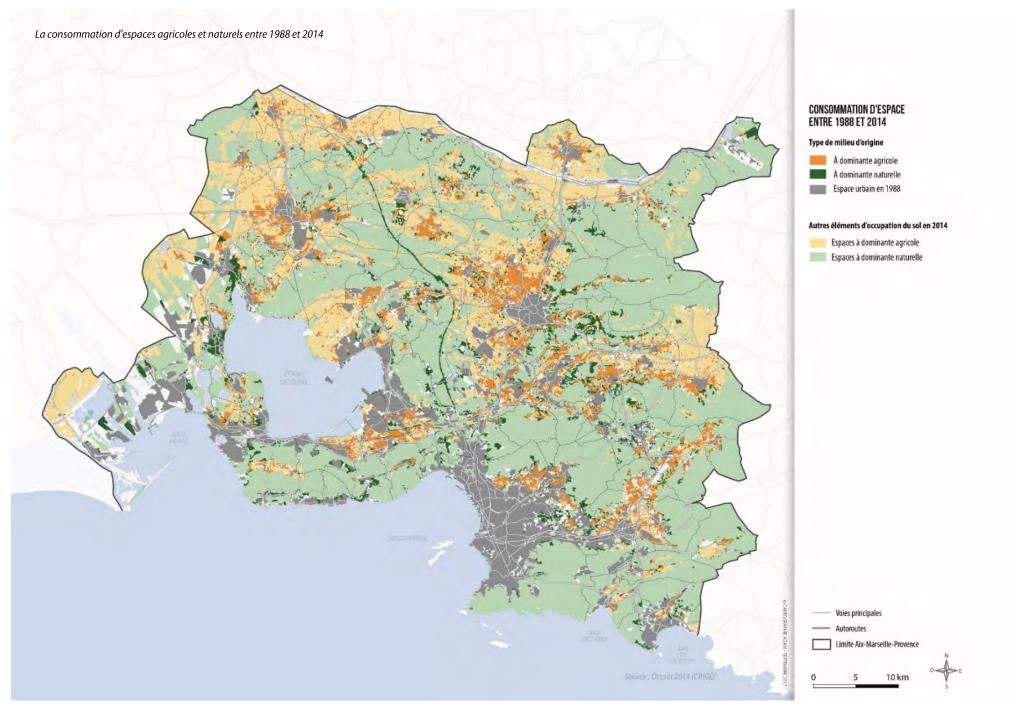


Cultures

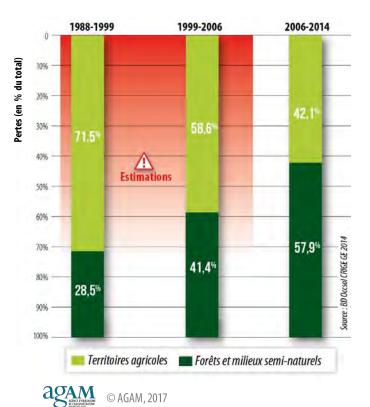
Une variété d'espaces agricoles et naturels perdus

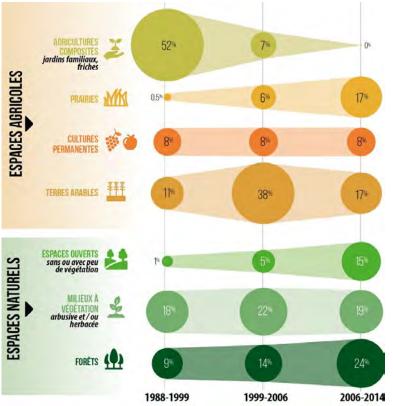
Une majorité de zones d'activités créées

Espaces ouverts urbains et zones de loisirs



Aussi, la consommation d'espaces agricoles a évolué au cours du temps. Elle semble de plus en plus orientée vers une consommation des terres arables, davantage destinées à des cultures annuelles, et aux prairies: respectivement 36% et 41 % du total des pertes entre 2006 et 2014. A contrario, les cultures irriguées, les PAPAM (Plantes À Parfum, Aromatiques et Médicinales), les oliveraies, toutes à plus forte valeur ajoutée, semblent épargnées. Avec 15% de pertes, la viticulture apparaît plus vulnérable malgré la présence de nombreuses Appellations d'Origine Protégée (AOP).





Une urbanisation sur des terres aux potentiels agronomiques variés

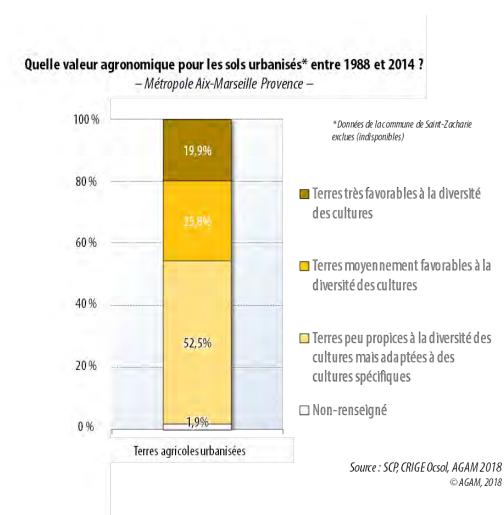
L'urbanisation passée et ses conséquences sur la déterioration de la qualité agronomique des sols sont particulièrement prégnants sur la métropole. Si des « nombres d'ha » sont difficiles à déterminer, on estime à près de 20% la part de l'espace perdu ayant des caractéristiques très favorables à la diversité culturale. Les terres intermédiaires ont, quant à elles, été légèrement plus impactées (26% environ).

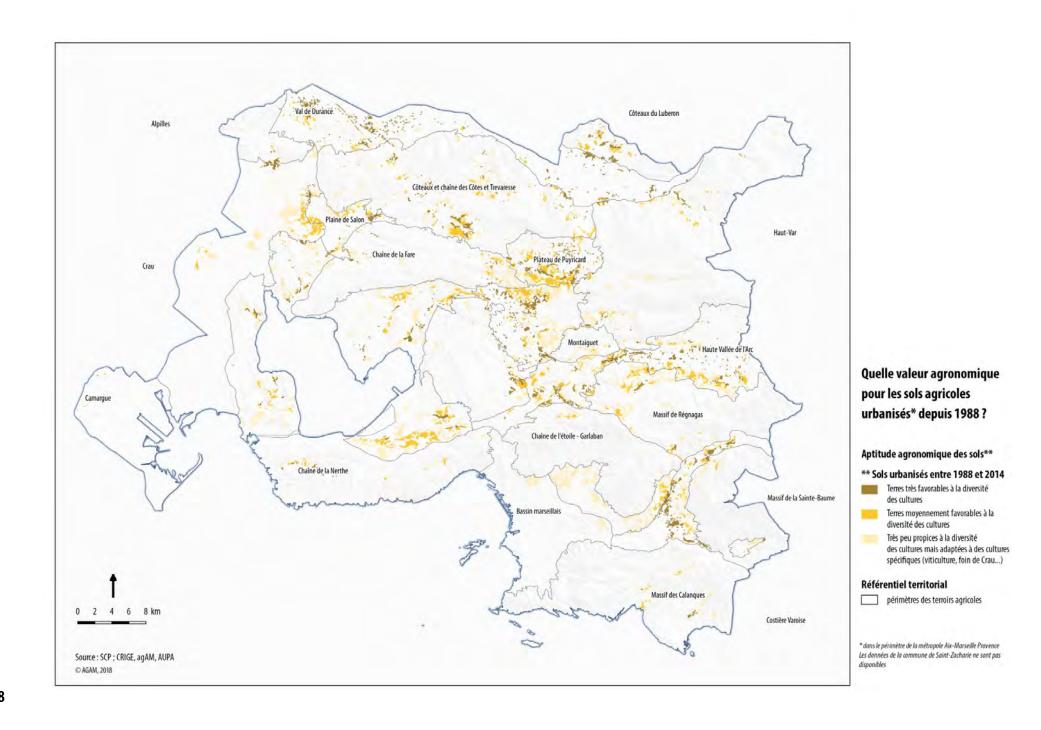
Cependant, une grande majorité des terres urbanisées sont des terres adaptées à des cultures spécifiques (viticulture, foin de Crau, élevage...).

L'urbanisation n'a donc pas ciblé spécifiquement un type de terres. Mais elle a fortement impacté le potentiel de productions méditerranéennes, si spécifique au territoire. L'analyse rapportée aux espaces agricoles montre un impact encore plus important pour les classes à plus forte diversité culturale.

La carte suivante présente cette répartition de l'urbanisation entre 1988 et 2014 selon la valeur agronomique des sols. Les villes se sont développées sur des terres à très forte diversité culturale dans la vallée de l'Huveaune, la vallée de l'Arc, mais surtout dans la périphérie aixoise. D'autres secteurs sont impactés, notamment la périphérie salonnaise, les communes d'Eguilles et Pertuis et la plaine de Chateauneufles-Martigues.

L'artificialisation des sols rend irreversible leur utilisation à des fins agricoles.





• Une urbanisation sur les zones potentiellement irrigables

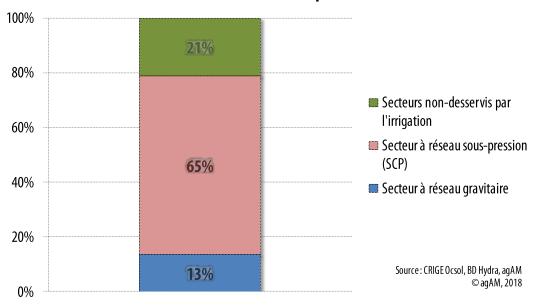
« Entre 2000 et 2010, la SAU du département a diminué de 8.7% et la SAU irrigable a diminué de 22%. Cette tendance montre qu'une pression particulière s'exerce sur les terres irrigables. » Source : CA 13.

De la même manière, l'association des irrigants des régions méditerranéennes françaises ont observé une perte de 1.100 ha irrigables en 20 ans sur tout le val de Durance.

L'analyse croisée entre consommation d'espace depuis 1988 et terres potentiellement irrigables⁷ montre que 78% de l'urbanisation s'est faite sur des secteurs raccordables, en majorité sur le territoire de la SCP (plus de 4/5). Le graphique ci-contre rend état de cette proportion: seulement 21% de l'urbanisation s'est faite sur des secteurs non-raccordables.

L'irrigation est un enjeu pour permettre l'adaptation des agricultures au fil du temps, pour sécuriser les productions locales (en quantité et en qualité) et limiter le stress hydrique des plantes en période de sécheresse notamment dans un contexte de changement climatique qui accroît la vulnérabilité du territoire aux événements extrêmes (vagues de chaleur, etc.).

Consommation d'espace sur les terres potentiellement irrigables entre 1988 et 2014 (Métropole AMP)



⁷Calcul réalisé uniquement sur les secteurs d'ASA ou de la SCP (87% du total des secteurs urbanisés), excluant les secteurs de la SEM (données indisponibles sur les zones potentiellement raccordables): 13% de données manquantes.



1.4.3. Les impacts de l'urbanisation aux échelles fines : le mitage et la fragmentation agricole

Si la consommation d'espace est un indicateur couramment utilisé pour montrer le recul des terres agricoles, leur niveau de fragmentation du fait de l'urbanisation est difficile à évaluer, car il exige un niveau de précision spatiale plus important. Il est pourtant nécessaire, notamment pour suivre les évolutions territoriales et alerter sur les secteurs agricoles en difficulté. La fragmentation des espaces agricoles est un facteur qui peut contribuer à détériorer les conditions de viabilité et de fonctionnement des exploitations (circulation des engins, gestion et entretien des parcelles agricoles ou gabarits imposants des appareils agricoles).

Pour déterminer le niveau de « mitage » des tissus agricoles de la métropole, une typologie exploratoire a été réalisée, en croisant la dominante générale des espaces agricoles et leur densité de bâti (bâti agricole et associé exclu). La cartographie suivante présente les secteurs agricoles selon leur niveau de mitage.

Avec seulement 1,8% de superficie non-construite, les espaces agricoles métropolitains présentent des fragilités. Émiettés par l'urbanisation et éparpillement des constructions, leurs rapports à l'urbanisation sont variés :

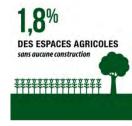
- 5,4 % présentent des niveaux de densité de bâti inquiétants au regard de leur vocation (supérieurs à 3 bâtiments à l'ha)
- 24,3 % présentent un niveau important (entre 1 et 3 bâtiments à l'ha)
- 68,5 % présentent des niveaux faibles de mitage, à surveiller
- 1,8 % sont épargnés par tout type de construction.

Au total, plus de 900ha sont construits en zone à dominante agricole, dont 75% dans des espaces composites (friches, petites parcelles et polyculture). Ce chiffre doit cependant être relativisé compte-tenu des formes et différences dans les systèmes de culture. Un secteur émerge particulièrement : le sud-est de la métropole, et en particulier la Haute-Vallée de l'Huveaune (entre Aubagne et Saint-Zacharie). D'autres secteurs moins vastes émergent également : la périphérie de la Ciotat, de Marseille, de Fuveau.

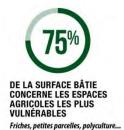
Ces secteurs périurbains aux dynamiques urbaines intenses sont marqués par un fort morcellement, en particulier les espaces d'agriculture composite ou résiduelle. Les constructions sont davantage pavillonnaires et fragmentent le territoire agricole, au risque d'en dénaturer le paysage et d'en diminuer la cohésion. Pourtant, au délà de l'activité économique qu'ils génèrent, ces espaces constituent souvent des entrées de ville, vitrines paysagères parfois très fréquentées car parcourues par des axes (auto)routiers majeurs (A7, A50, A52, A55, RN7...).

Les zones de « mitage important » se répartissent principalement dans la Vallée de l'Arc, la périphérie aixoise, la plaine de Châteauneuf-les-Martigues et la périphérie salonaise. Les constructions y sont plus diffuses mais beaucoup plus étalées (1/4 de la superficie totale des territoires agricoles), bien souvent le long des axes de communication majeurs (RN7, échangeurs autoroutiers). A contrario, le Nord-Ouest, notamment la basse vallée de la

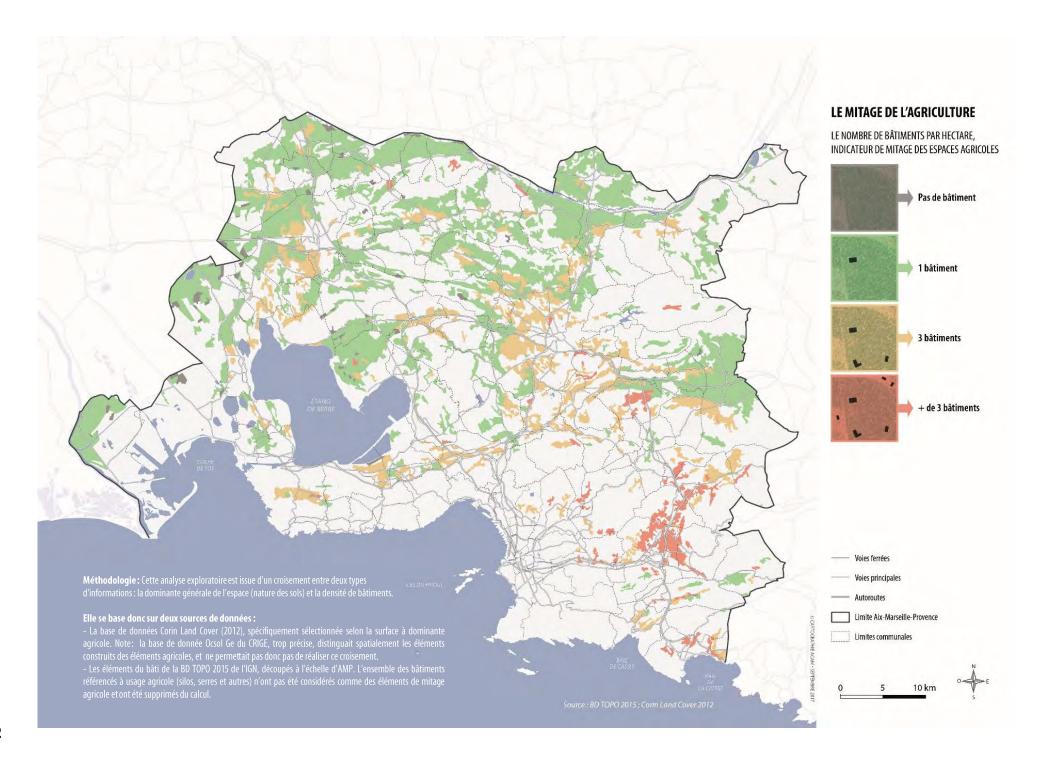
A contrario, le Nord-Ouest, notamment la basse vallée de la Durance, les plaines de Crau, de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de Berre-l'Etang et la Haute-Vallée de l'Arc paraissent relativement moins impactées.











Des impacts différenciés selon les types de culture

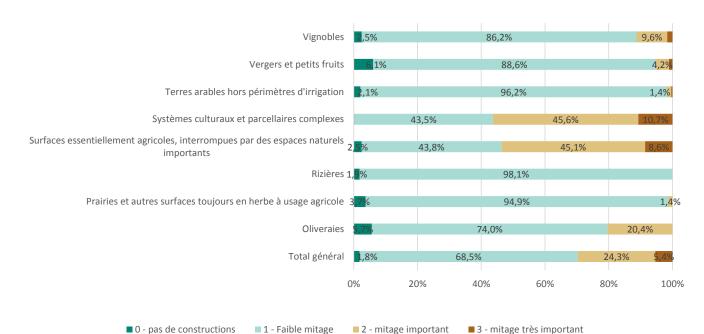
Si la moyenne métropolitaine des espaces à dominante agricole est de 0,9 bâtiments à l'ha, on distingue des variations fortes selon le type de culture dominante, indépendamment du mode de production (plus ou moins extensif).

Les cultures composites et diversifiées, ainsi que les espaces mixtes en contact avec les massifs naturels intègrent une densité de bâti largement supérieure (moyennes respectives de 1,4 et 1,2 bâtiment à l'ha).

Les « friches » et autres espaces composites de l'agriculture sont donc plus vulnérables.

D'une part la présence de friches agricoles est perçue comme du « foncier facilement mobilisable » pour le développement urbain, au détriment de leur valeur productive, touristique, paysagère et patrimoniale. D'autre part elles peuvent être parfois le fruit d'une spéculation du fait de la rétention foncière de certains propriétaires.

À l'opposé, les rizières – qui imposent une humidité conséquente – sont quasiment épargnées (moins de 0,05). Les terres arables (0,3) et dans une moindre mesure la viticulture (0,5) paraissent également moins soumises à des éléments de mitage. Les espaces d'oléiculture et d'arboriculture sont en position intermédiaire : environ 0,6 bâtiments par ha.



DES NIVEAUX DE "MITAGE AGRICOLE" **VARIABLES SELON LES SYSTÈMES DE CULTURES**

Source: © AGAM, 2018; Corin Land Cover (2012); IGN BD TOPO

1.4.4. L'accès au foncier, une guestion clé

• L'agriculture, une activité économique aujourd'hui mieux identifiée dans les documents de planification...

L'analyse des dynamiques d'occupation du sol est un préalable indispensable au suivi de l'agriculture. Considérés au plus fort de l'expansion urbaine comme des vides et des réserves foncières, les espaces agricoles ont acquis peu à peu de l'importance avec la généralisation des documents de planification à la faveur du Grenelle de l'environnement (SCOT, PLU, PLUi) et l'essor des politiques agricoles locales (ex : Pays d'Aubagne en 1992, Pays d'Aix en 2005, Marseille Provence en 2013). Impulsées par le contexte règlementaire, les méthodes d'urbanisme, ainsi que l'ingénierie de suivi et d'évaluation se renforcent, pour intégrer cette problématique de consommation d'espace en amont des plans et programmes. Retour sur les principales évolutions règlementaires depuis l'instauration des PLU:

Les Plans d'occupation des sols ont longtemps « facilité » le mitage de la campagne avec la généralisation des zones NB et la fragmentation des espaces agricoles notamment en secteurs périurbains. Mais dès 2000, la loi SRU appelle clairement à «une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux ». Elle amorce la lutte contre l'étalement urbain à travers la création de zonages spécifiques dédiés à la protection des zones d'interface ville-nature (zonages spécifiques UM ou Nh), ou encore à travers le ciblage géographique des zones à urbaniser (zones AU).

Les lois 210-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national de l'environnement (loi dite α Grenelle I ») et 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche renforcent cet objectif :

- la première prescrit l'obligation de présenter, dans les documents d'urbanisme, une analyse de la consommation d'espaces survenue sur le territoire. Elle inclut une justification des objectifs chiffrés de limitation;
- la seconde prescrit un freinage sévère de la consommation d'espaces agricoles. Elle instaure un observatoire national de la consommation des espaces agricoles (ONCEA).

La loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 ont renforcé ces dispositions dans le code de l'urbanisme. Elles introduisent notamment une obligation d'analyse des capacités de densification dans les SCOT et PLU, incluant la réalisation d'une analyse de la consommation d'espace depuis 10 ans. Elles permettent d'étendre le champ d'action de l'ONCEA et des CDCEA (devenues CDPNAF), aux espaces forestiers et naturels.

La protection du foncier agricole ainsi que le maintien des fonctionnalités de l'agriculture, font aujourd'hui partie intégrante des objectifs des documents de planification urbaine, SCOT comme PLU, PLUi. A cet égard, des diagnostics agricoles spécifiques sont de plus en plus souvent menés à l'occasion de ces exercices de planification. Il s'agit en effet de mieux appréhender les tissus agricoles à préserver dans leurs dimensions spatiale, foncière, économique et environnementale.

• ... mais un problème d'accès au foncier toujours prégnant

Toutefois, les pressions urbaines et la raréfaction des terrains susceptibles d'accueillir une activité agricole continuent d'avoir un impact sur l'accès foncier des agriculteurs locaux. Générant un véritable « stress foncier » pour les exploitations, le prix des terres augmente fortement, créant une surenchère du marché foncier agricole, ou encourageant les mutations de l'usage des sols face au marché résidentiel (prix bien plus élevé). Les pressions urbaines sont telles que de nombreux propriétaires pratiquent la spéculation et la rétention foncière lorsque les revenus tirés de l'activité agricole sont dérisoires par rapport à d'autres usages des sols.

La rareté et la flambée des prix du foncier entravent l'accession au foncier pour les agriculteurs, et en particulier les jeunes. En 2010, plus de 60% de la SAU départementale (plus de 2/3 des exploitations) était en fermage, contre 30% en faire-valoir direct, soulignant que peu d'agriculteurs sont propriétaires de leurs terres sur le territoire métropolitain. De fait, malgré la multitude de projets agricoles, les demandes d'implantation sont parfois insatisfaites. La question de la transmission des exploitations est aussi une question importante dans un contexte de vieillissement de la population.

La SAFER est un acteur majeur du foncier agricole. Elle est titulaire d'un droit de préemption sur les ventes de fonds agricoles ou de terrains à vocation agricole. A ce titre, elle reçoit l'ensemble des DIA (déclarations d'intention d'aliéner) lors de la mise en vente de biens fonciers (2500 en 2017 sur le territoire de la Métropole AMP) et elle est en mesure de transmettre, aux collectivités dès réception, des éléments de ces DIA, éventuellement d'intervenir par exercice de son droit de préemption, au prix ou avec contre-proposition de prix et de procéder à une analyse détaillée du marché foncier. Elle réalise, dans le cadre de ses activités classiques des opérations à l'amiable.

La Métropole a approuvé en mars 2018 avec la SAFER une nouvelle convention d'intervention foncière sur l'ensemble de son périmètre d'intervention.

 Le développement de projets multifonctionnels en faveur de l'agriculture, une dynamique encourageante

En complément, la protection des terres agricoles peut être couplée à d'autres outils fonciers tels que les Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

Les ZAP, comme les PAEN, comportent un plan d'actions permettant d'envisager un développement de l'activité agricole sur le long terme.

Les dynamiques récentes sont encourageantes. A l'échelle de la métropole, sont ainsi recensés en 2018 :

- 1 PAEN approuvé : périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains mis en place sur Velaux en 2011, sur environ 300 ha.
- 3 ZAP approuvées, sur Cuges-les-Pins en 2017 (300 ha), sur Pertuis en 2016 (1500 ha) et sur Vitrolles en 2018 (92 ha)
- 2 ZAP avancées, sur Rognac (184 ha) et Saint Zacharie (100 ha)
- 7 ZAP en phase de démarrage sur Gignac-la-Nerthe, Auriol, Sénas, Saint-Mitre-les-Remparts, la Barben, la Bouilladisse et de Châteauneuf le Rouge.

Combinant protection et projet multifonctionnel en faveur de l'agriculture (ex: projet d'irrigation, lutte contre les pressions d'urbanisation, gestion agricole et DFCI...), les ZAP et PAEN permettent de mettre en valeur durablement les espaces agricoles (et naturels) concernés.

Principes des ZAP et PAEN:

Les **zones agricoles protégées (ZAP)** sont des servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes ou d'un EPCI. Elles sont destinées à la protection de zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique, soit de leur qualité agronomique

Origine: Loi d'orientation agricole n° 1999-574 du 1999

Le **PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains)**: ils sont instaurés par le département avec l'accord de la ou les communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture. La délimitation du périmètre doit être compatible avec le SCoT et ne peut inclure de parcelles situées en zone urbaine ou à urbaniser délimitée par le POS/PLU ou dans un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD). Toute réduction de ce périmètre se réalise par décret.

Origine : loi relative au développement des territoires ruraux (Loi DTR n° 2005-157 du 23 février 2005)

SECTEURS AGRICOLES DE PROTECTION FONCIÈRE **Localisation des ZAP et PAEN** ZAP approuvée ZAP avancée ZAP DE SENAS Projet Projet ZAP DE PERTUIS Approuve ZAP DE LA BARBEN PAEN DE VELAUX Approuve ZAP DE CHATEAUNEUF ZAP DE ROGNAC Avance ZAP DE SAINT-MITRE ÉTANG DE BERRE ZAP DE VITROLLES Approuve ZAP DE SAÎNT-ZACHARIE ZAP DE LA BOUILLADISSE ZAP DE GIGNAC ZAP DE AURIOL Projet Espaces agricoles (OCSOL 2014) Limite Aix-Marseille-Provence Principaux cours d'eau BAIE DE MARSEILLE ZAP DE CUGES-LES-PINS Approuve Source: OCSOL 2014, CRIGE PACA SCP; Chambre d'Agriculture; MAMP; communes; AUPA Réalisation : juillet 2018

BAIE DE CASSIS

BAIE DE LA CIOTAT



10 km

1.4.5. Autres facteurs de fragilité impactant le monde agricole

Si les difficultés territoriales d'accès et de conservation du foncier sont très importantes dans la métropole, d'autres fragilités structurelles impactent l'activité agricole. Le manque de coopération entre exploitations, les structures très dépendantes des fonctionnements familiaux et les problèmes de renouvellement des agriculteurs en fin de carrière se posent aujourd'hui pour le devenir de l'activité agricole sur notre territoire. Le soutien de l'activité agricole passe donc à la fois par le maintien des terres, mais également par l'encouragement des hommes et femmes qui y travaillent.

 Des exploitations majoritairement familiales et individuelles

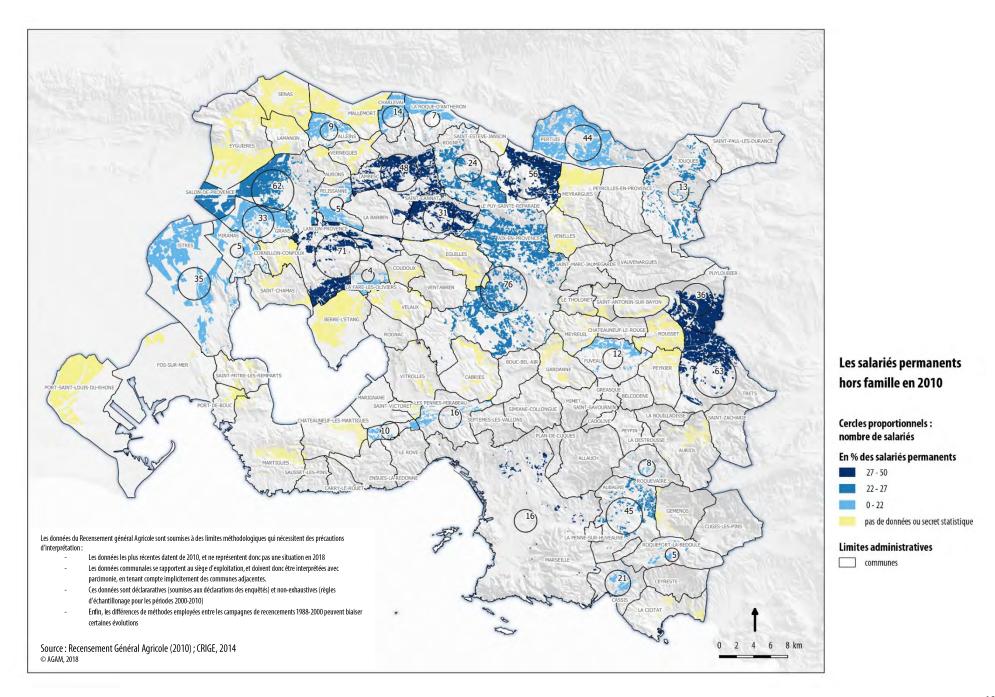
Dans les Bouches-du-Rhône, en 2010, **73** % **des salariés** étaient **membres de la famille** du chef d'exploitation. Les exploitations sont donc **majoritairement** « **familiales** », même si ce taux est inférieur au taux régional (**78**%) et national (**84**%). Le département possède, à l'inverse, **1/3 des salariés** « **hors-famille** » de la région. Mes ces **2917 salariés** comptabilisés en 2010 sont en diminution : **-30**% **entre 2000 et 2010**, la déprise agricole affectant l'embauche de personnes extérieures au « cercle familial ».

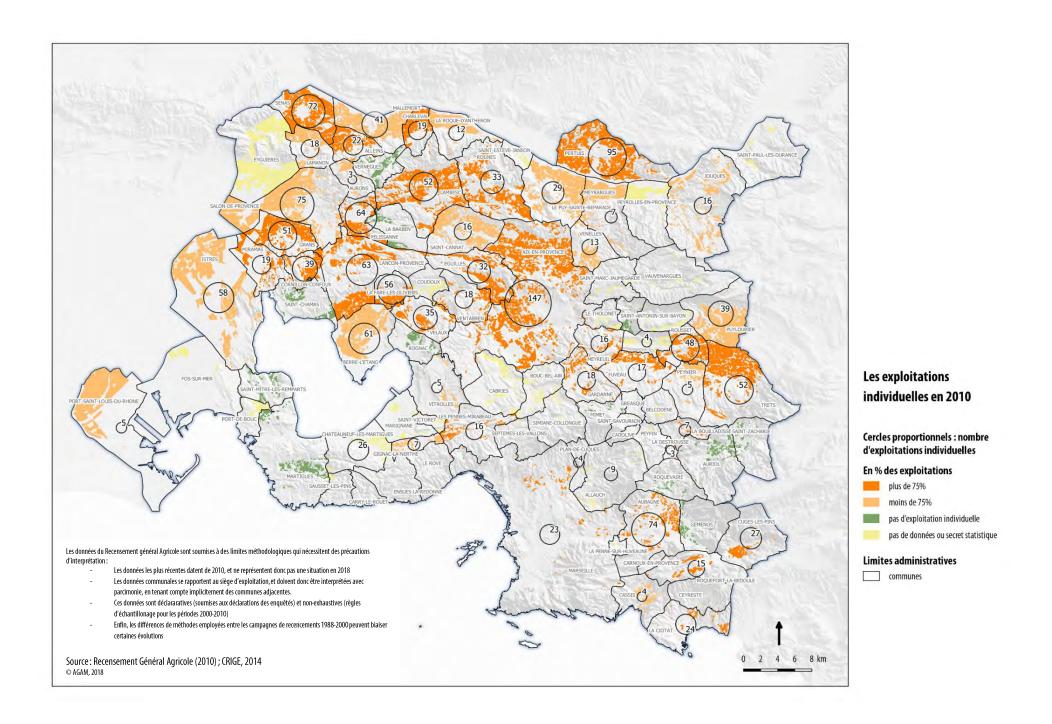
La carte ci-après restitue ces données par commune en 2010 pour la métropole. Les secteurs **les plus dynamiques** semblent attirer **plus de salariés hors famille** (grandes cultures du Nord entre Lançon et le Puy-Sainte-Réparade; de la Hautevallée de l'Arc avec Trets et PuyLoubier, mais également à Marseille). Les secteurs de Lançon-de-Provence (**71 salariés permanents**) et Trets (**63**) semblent plus ouverts aux « embauches externes ».

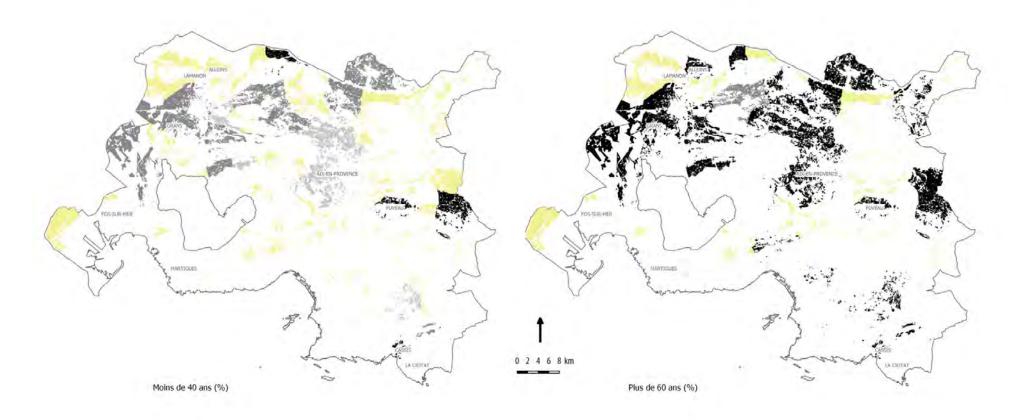
Aussi, 76% des exploitations du département sont à statut individuel, c'est-à-dire que les productions sont réalisées pour le compte du chef d'exploitation uniquement, et non pour une structure coopérative. C'est cependant légèrement moins qu'à l'échelle régionale (79%), mais au dessus de la moyenne nationale (74%). L'évolution des statuts dans le département ne semble pas accompagner la tendance nationale à la forte diminution des exploitations individuelles (-36% entre 2000 et 2010, contre -23% pour le département).

A l'échelle métropolitaine, **près de la moitié des communes** sont au-delà de cette moyenne, mais de fortes variations existent d'une commune à l'autre.

12 communes ne possèdent aucune exploitation à statut individuel, principalement autour de l'étang de Berre et sur les piémonts de la Sainte-Baume (Gemenos, Roquevaire, Auriol).







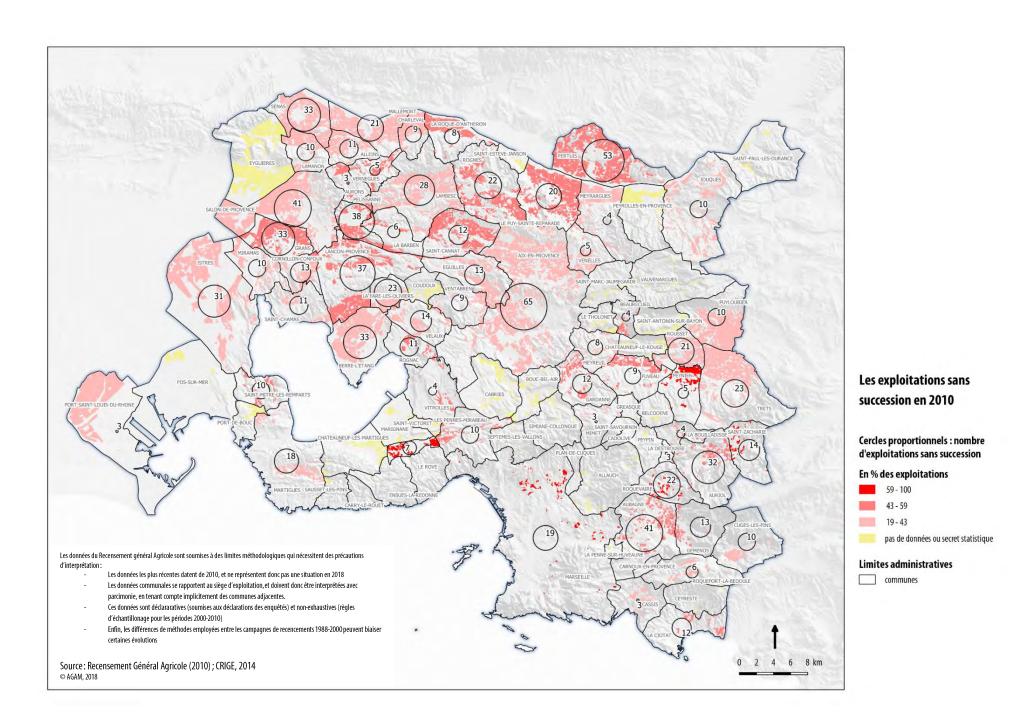
Âge des chefs d'exploitation ou des premiers coexploitants en 2010

Part des classes d'âges plus de 20% de 10 à 20% moins de 10% pas de données ou secret statistique Limites administratives métropole Aix-Marseille Provence

Les données du Recensement général Agricde sont soumises à des limites méthodologiques qui nécessitent des précautions d'interprétation:

- Les données les plus récentes datent de 2010, et ne représentent donc pas une situation en 2018
- Les données communales se rapportent au siège d'exploitation, et doivent donc être interprétées avec parcimonie, en tenant compte implicitement des communes adjacentes.
- Ces données sont déclararatives (soumises aux déclarations des enquêtés) et non-exhaustives (règles d'échantillonage pour les périodes 2000-2010)
- Enfin, les différences de méthodes employées entre les campagnes de recencements 1988-2000 peuvent biaiser certaines évolutions

Source: Recensement Général Agricole (2010); CRIGE, 2014 © AGAM, 2018



Des agriculteurs dépendants des évolutions de la PAC

91% des exploitations françaises touchent une aide européenne. A l'échelle des Bouches-du-Rhône, le budget de la Politique Agricole Commune s'élève à environ 40 millions d'euros (pour environ 2000 agriculteurs bénéficiaires) ce qui reste relativement limité par rapport à d'autres territoires français. Les principales filières agricoles « dépendantes » localement sont les grandes cultures et l'élevage.

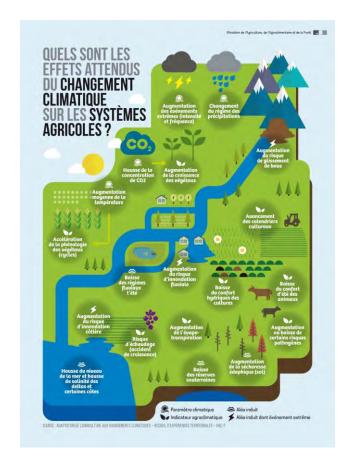
Bruxelles a annoncé une diminution de 5 % du budget de la prochaine PAC (2021 – 2027). Un symbole fort et un manque à gagner à venir pour de nombreux exploitants agricoles. En clair, pour la France, cela représente jusqu'à cinq milliards d'euros d'aides directes en moins. Par ailleurs, aujourd'hui les règles sont les mêmes pour tous les agriculteurs européens. Demain, chaque pays pourra choisir de privilégier une filière plutôt qu'une autre. Les exploitants craignent ainsi le retour d'une concurrence exacerbée entre Européens et des difficultés accrues sur certaines filières.

L'agriculture locale face au défi climatique : risques et opportunités

Le lien entre activité agricole et changement climatique est à double-sens :

- certaines pratiques agricoles sont génératrices de Gaz à Effet de Serre et d'autres incidences sur l'environnement (appauvrissement et pollution des sols, érosion de la biodiversité et des insectes pollinisateurs, émissions de pollution liées à l'élevage...). L'agriculture française participe à elle-seule à 20% environ des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (INRA, 2013).
- à l'inverse, le changement climatique a de nombreux effets sur le développement des cultures, le bouleversement des saisons, l'irrégularité et l'intensité des épisodes météorologiques... (voir schéma ci-contre du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).

Selon le GREC PACA, «la probabilité que les étés et les printemps en région PACA deviennent à l'avenir plus chauds et plus secs est forte». Par ailleurs, «la fréquence des événements extrêmes comme les sécheresses prolongées est susceptible d'augmenter. [...] Les cultures seront directement touchées par ces bouleversements climatiques : le stress thermique, les besoins en irrigation plus importants, les perturbations dans les périodes de croissance et l'absence de températures froides peuvent conduire à une baisse de la production. Ces tendances seront accompagnées d'une diminution des volumes d'eau de surface qui auront un impact direct sur la recharge des nappes phréatiques. Par ailleurs, l'élévation du niveau de la mer favorisera l'intrusion d'eau salée dans les aquifères d'eau douce et les sols agricoles, ce qui diminuera de manière significative leur productivité.»



Dans ce contexte, selon le GREC PACA, la région PACA peut développer plusieurs stratégies «combinées» en faveur d'une adaptation plus rapide et plus intelligente face au changement climatique :

- Promouvoir l'adoption de pratiques agricoles plus vertueuses (ex: l'agriculture Bio, l'agroforesterie...). Il s'agit ici de promouvoir des pratiques de conservation des sols (labour réduit, apport régulier de matières organiques, couverture permanente des sols...) et de bénéficier d'une biodiversité fonctionnelle pour rendre l'agriculture moins dépendante des intrants conventionnells. Ces pratiques agricoles «durables » (encore minoritaires) se distinguent de l'agriculture conventionnelle, intensive et spécialisée (majoritaire aujourd'hui en Provence) encore très dépendante d'apports d'intrants exogènes (irrigation, engrais, pesticides) dont la production et l'utilisation contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. «Sur ces sols aux propriétés physico-chimiques altérées, dans un contexte de changement climatique qui se traduit notamment par un risque accru de sécheresse estivale, la vulnérabilité des cultures augmente.» Source: le GREC PACA.
- Exploiter les particularités du territoire (ressource en eau abondante, infrastructures hydrauliques développées...); « Comme certaines régions méditerranéennes seront plus sévèrement touchées par le changement climatique, en matière de pénurie d'eau, la Région PACA aura l'opportunité de s'adapter aux marchés par l'exportation de produits nécessitant une consommation d'eau modérée ou forte (tout étant relatif). » Source : le GREC PACA.

• Etre ouverte à de nouvelles méthodes: « La région PACA peut choisir d'implanter des cultures adaptées à un climat plus chaud et plus sec, comme c'est le cas aujourd'hui dans le sud de l'Espagne et la Tunisie. Privilégier les oliviers, les orangers et les amandiers irrigués au goutte-à-goutte, par exemple, serait une solution pour l'agriculture régionale. L'analyse du potentiel de remplacement des cultures sensibles à la sécheresse par ces cultures arboricoles est pertinente. » Source : le GREC PACA.



Patrimoine, ressources, identité et attractivité

LES AUTRES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Chapitre 2

Ce chapitre est consacré aux multiples aménités liées aux pratiques agricoles (économiques, environnementales, patrimoniales et identitaires). Les agricultures locales, économiquement performentes et très diversifiées, sont le gage d'un développement durable du territoire. Certaines pratiques contribuent directement à la gestion et la valorisation de la ressource en eau, des milieux et écosystèmes naturels, des paysages, du cadre de vie et de l'attractivité territoriale. Par ailleurs, face à l'émergence de changements sociaux et de nouvelles pratiques citoyennes, les externalités de l'agriculture urbaine seront également présentés dans ce chapitre.

2.1. UN MAILLAGE D'ESPACES AGRICOLES GAGE D'ÉQUILIBRE ET DE BIODIVERSITÉ

Si l'agriculture est une activité avant tout productive, certaines pratiques jouent un rôle important dans la gestion des risques naturels, la valorisation de la biodiversité, la disponibilité en eau sur le territoire. Du maillage des terres cultivées et des systèmes de culture dépendent des enjeux écologiques et patrimoniaux structurants pour la métropole.

2.1.1. Les espaces agricoles comme « supports » des échanges écologiques

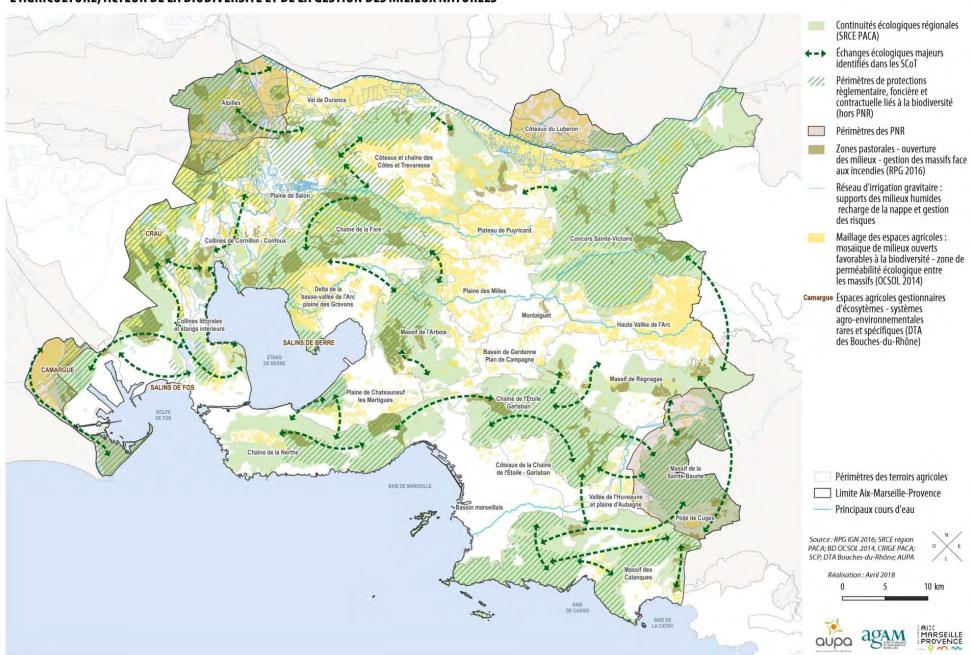
L'agriculture locale, de par sa vitalité et sa diversité, renferme de véritables enjeux écologiques :

- 25 700 ha de terres agricoles sont comprises dans un périmètre de protection (contractuelle, réglementaire, foncière) lié à la biodiversité;
- 11 400 ha d'espaces agricoles sont en périmètre de ZNIEFF.
- 11 400 ha d'espaces agricoles font parties intégrantes du réseau des continuités écologiques du SRCE 2014.

Protections et inventaires liés aux enjeux écologiques	Surface agricole (ha) AMP	Surface Naturel (ha) AMP	Surface totale (ha) AMP
APB	138	1504	2077
RB	0	109	111
Parcs nationaux	255	9896	11130
RNN	34	1207	1458
RNR	74	148	226
Protection			
règlementaire	500	12069	14124
ZNIEFF	11403	104240	129526
ZICO	14692	44843	72776
Inventaire écologique	14750	48726	78836
Natura 2000	17569	87493	117864
PNR	11105	17622	36965
Protection			
contractuelle	24838	92464	134823
Conservatoire littoral	77	4991	5536
CREN	152	1321	1815
ENS	132	9561	9794
Protection foncière	361	15873	17145

Corridor SRCE	2380	11793	16921
Réservoir SRCE	9034	11602	136619

L'AGRICULTURE, ACTEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA GESTION DES MILIEUX NATURELS



L'agriculture participe aux fonctionnalités écologiques du territoire en contribuant à l'ouverture des milieux et en offrant une mosaïque d'habitats permettant aux espèces de coexister, souvent en grande abondance.

La richesse biologique inféodée aux terres agricoles vient de la capacité des espèces à tirer profit de la coexistence de milieux différents (cultivés ou non) et d'éléments paysagers structurants (ex: réseaux de haies, murets de pierre, ripisylves, bosquets, arbres isolés, mares...).

L'agriculture permet ainsi de maintenir des continuités fonctionnelles entre les massifs (principaux réservoirs de biodiversité) en abritant certaines espèces et en permettant/facilitant les échanges. Les espaces agricoles sont globalement des zones de perméabilité écologique.

Le rôle des canaux d'irrigation gravitaire est à souligner. Ce sont de véritables corridors écologiques identifiés dans le SRCE supports de zones humides, points d'eau, mares dont la rareté en Provence (surtout en période estivale) en fait des habitats sensibles servant de refuge pour de nombreuses espèces.

Certains terroirs agricoles (et leurs systèmes de production traditionnelle) contribuent au maintien de milieux spécifiques d'importance internationale. Il s'agit de la Crau, de la Camargue, des salins de Berre et des anciens salins de Fos identifiés par la DTA des Bouches-du-Rhône comme des «espaces agricoles gestionnaires d'écosystèmes». En Crau, l'élevage extensif des ovins sur la Crau sèche (Coussoul) et la culture du foin sur la Crau des prairies irriguées sont garants d'un écosystème unique en Europe et de la protection de la nappe phréatique. La Crau pâturée est, en effet, l'un des derniers sanctuaires européens pour des espèces menacées comme l'Outarde Canepetière ou le Ganga Cata. En Camargue, la production de riz participe à la gestion de l'eau tandis que l'élevage traditionnel contribue à la gestion des milieux humides et des roselières. L'activité salinière contribue également au maintien de milieux spécifiques.

Assurer la durabilité de ces milieux uniques et rares passe autant par des mesures de protection que par la préservation des pratiques agricoles traditionnelles adaptées à la présence d'espèces d'intérêt patrimonial.

La pratique du pastoralisme répandue et en progression dans les massifs forestiers du territoire (15 000 ha en 2016, + 25% depuis 2010) joue un rôle très

important dans le maintien de la mosaïque des milieux et surtout dans l'entretien des pelouses.



Chevrier à Saint-Antonin-sur-Bayon-© Grand Site Sainte-Victoire Véronique PAUL

Contribuant à l'ouverture des milieux, les paysages et la prévention des risques feux de forêts, le développement du sylvo-pastoralisme s'inscrit dans les enjeux et objectifs de conservation des grands espaces naturels.

A titre d'exemple, le Conservatoire du Littoral a intégré la question de l'agriculture et tout particulièrement le pastoralisme dans la gestion de ses sites. 7 conventions agricoles sont appliquées sur différents sites de la métropole sur la Côte Bleue, les Calanques, les îles de Marseille et autour de l'étang de Berre (ex: sites des étangs de Bolmon et du Pourra, les collines de Caderaou et Figuerolles, la poudrerie de Saintchamas, la petite Camargue).

Le pastoralisme est encouragé pour plusieurs raisons: en plus de son impact sur la limitation des espèces exotiques envahissantes ou le maintien de certaines espèces de flore patrimoniale, l'avantage qu'il offre sur le maintien de milieux ouverts notamment pour l'accueil de l'avifaune en hiver est indéniable. Le pâturage ovin est le plus généralisé car il offre plus de souplesse "d'usage", de flexibilité et de maîtrise de la logistique, il réduit la problématique liées au (sur)piétinement. En effet, « la gestion d'un troupeau bovin ou équin requiert des moyens plus lourds pour le gestionnaire et pose

d'expérience plus de problèmes de gestion sans personnel dédié ». Source : le Conservatoire du Littoral.

Depuis plusieurs décennies, la déprise agricole et la simplification (spécialisation) des systèmes agricoles participent à l'érosion de la biodiversité. « Plusieurs espèces qui autrefois faisaient partie du quotidien des Provençaux, deviennent de plus en plus rares à l'instar d'oiseaux comme le Chardonneret élégant, la Tourterelle des bois ou de chauves-souris comme le Grand Rhinolophe. » Source : Observatoire régional de la Biodiversité.

La modernisation et l'intensification des pratiques agricoles, comme par exemple l'abandon des cultures traditionnelles, ou encore l'élimination des éléments semi-naturels (haies, bords de champs, prairies naturelles...) ont réduit les refuges et les ressources alimentaires disponibles pour la faune. A titre d'exemple, on observe une baisse de 5% des prairies naturelles sur la métropole entre 2006 et 2014 (source: Ocsol 2006-2014, CRIGE PACA).

En Crau, l'implantation de vastes parcelles de vergers et de cultures maraichères ou encore l'abandon progressif des prairies irriguées traditionnelles multiplient le risque de modification des caractéristiques de la nappe (pollutions diffuses, niveau et recharge en eau...).

Par ailleurs, bien que les dynamiques semblent moins fortes sur la période récente, les espaces agricoles subissent toujours une forte pression de l'urbanisation, érosion qui participe à une diminution de la biodiversité dans ces espaces. « Notons que les espèces d'oiseaux en plus grande diminution en Europe sont celles inféodées aux terres agricoles » Source : le Grand Site Sainte Victoire.

2.1.2. L'agriculture, garante de la disponibilité en eau sur le territoire

Les réseaux gravitaires participent à la biodiversité et contribuent à la recharge de la nappe phréatique. La problématique est prégnante en Crau et en Durance.

En Crau, l'irrigation par submersion des prairies contribue environ aux deux tiers de la recharge de la plus grande nappe phréatique d'Europe classée d'intérêt patrimonial dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE). L'irrigation gravitaire contribue également à lutter contre l'avancée du biseau salé littoral qui progresse en raison de la montée des eaux (+14cm depuis 1985 – source GREC PACA).

En effet, globalement **l'agriculture n'utilise que 20% de l'eau qui traverse les parcelles.** Le reste s'infiltre, recharge les aquifères, ce qui permet une alimentation des forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, pour les industriels. A titre d'exemple, sur le territoire du Pays d'Aix, les captages communaux alimentent en eau potable 13 communes dont 3 en totalité en Val de Durance.

Le maintien du réseau gravitaire revêt certes un enjeu agricole mais plus globalement un enjeu pour la vie quotidienne des habitants.

La gestion des exploitations et des pratiques agricoles est également importante. En PACA, la majorité des systèmes de production sont intensifs et spécialisés. Il en résulte des phénomènes de dégradation et d'érosion des sols, de pollutions pouvant contribuer localement à l'infiltration de produits chimiques dans les aquifères. Ces pollutions diffuses peuvent occasionner des problèmes d'approvisionnement en eau potable entraînant un coût de purification et de traitement plus élevé pour les collectivités.

2.1.3. L'agriculture, gestion des espaces naturels face aux risques

L'agriculture contribue à la lutte contre les risques naturels particulièrement présents sur la métropole :

- prévention des crues par la mise en valeur agricole des zones d'expansion notamment en Val de Durance. Les canaux d'irrigation gravitaires jouent aussi indirectement le rôle d'évacuation des eaux pluviales, limitant la montée des eaux dans certaines zones urbaines ou rurales.
- prévention de l'érosion par l'aménagement des piémonts de massifs avec des terrasses de cultures, des systèmes de drainage et l'implantation de cultures qui maintiennent les sols (ex: oliveraies à flanc de versant).
- prévention des incendies grâce aux cultures « coupe-feu » imbriquées en mosaïque dans l'espace forestier (clairières agricoles) ou en lisière des massifs (gestion des interfaces entre zones urbanisées et grands ensembles naturels). L'agriculture irriguée crée des « coupures humides » qui minimisent les départs d'incendies ou qui freine l'avancée de ceux-ci. La pratique du sylvo-pastoralisme contribue également à l'ouverture et l'entretien des milieux naturels face aux risques.

Plusieurs territoires peuvent être cités en exemple :

• En pays d'Aix, le maintien d'une activité agro-pastorale dynamique et la création de grandes coupures agricoles contre le feu est une priorité du Grand Site Sainte Victoire. Des installations et confortements d'éleveurs/agriculteurs ont pu être accompagnés. Des terres sont entretenues ou remises en culture (suite à des coupes forestières) dans le cadre de mesures agro-environnementales. Parmi les nombreux chantiers de terrain, les opérations du vallon du Délubre (Vauvenargues) et du Pas de l'Etroit (Meyrargues) illustrent bien la complémentarité des actions engagées pour atteindre l'objectif de lutte contre le feu.



Coupure agricole dans le Massif Sainte Victoire-© Grand Site Sainte-Victoire

- Sur Velaux, la protection du foncier agricole s'inscrit pleinement dans l'objectif de faire participer l'agriculture à la prévention des risques. C'est un des axes stratégiques du PAEN créé le 20 mai 2011 sur environ 300 ha et située au sein de la trame urbaine Aix Marseille Etang de Berre, en bordure du massif de l'Arbois. Le massif et ses piémonts constituent, au sein d'un secteur fortement urbanisé, un espace à haute valeur écologique et paysagère, soumis à une pression foncière importante et à des incendies répétés. La reconquête de friches (pour la plantation de vignes et d'oliviers) et le développement du sylvopastoralisme intègrent le programme d'actions du PAEN de Velaux.
- Dans le cadre de la gestion forestière, trois plans de massifs métropolitains dénotent de par leur originalité (le plan de massif du Régagnas, du Garlaban et de la Sainte-Baume) en identifiant les potentialités agricoles au regard des enjeux DFCI et en définissant un plan d'actions prioritaires et pluriannuels sur les espaces stratégiques ainsi définis (travaux de défrichement, réhabilitation d'anciennes restanques...). L'animation foncière et l'accompagnement des porteurs de projets sont pilotés par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour le volet «Remise en culture» et le CERPAM pour le volet sylvopastoral.

Le changement climatique accroît la vulnérabilité du territoire aux incendies de forêts

Les études scientifiques en climatologie et prévention des risques s'accordent sur l'augmentation de la fréquence des évènements extrèmes, le prolongement des sécheresses estivales et l'augmentation des épisodes de vagues de chaleur. Plus que l'évolution globale, souvent impersectible, c'est l'irrégularité climatique et le caractère imprévisible des épisodes qui sont le plus problématique.

Ainsi, « les décideurs publics et les gestionnaires devront probablement faire face à une augmentation du nombre et de l'intensité des incendies de forêt, avec un allongement de la saison à risque. L'évolution des surfaces brûlées dépendra des capacités à prévenir et lutter contre le feu. » Source: GREC PACA.

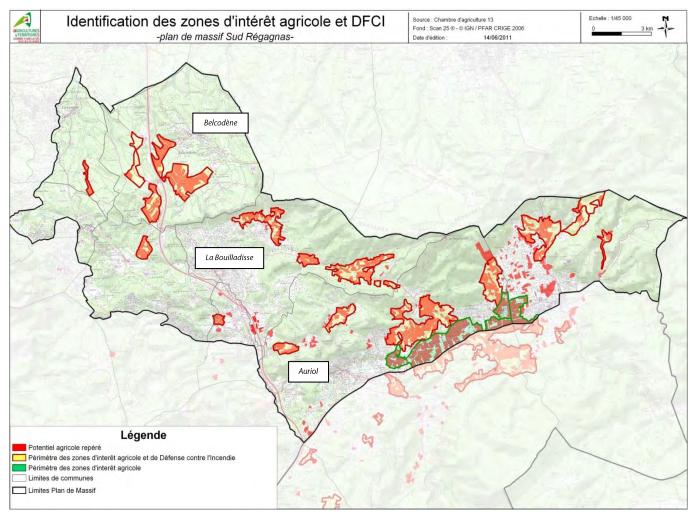


Illustration: extrait du Plan de massif Sud Regagnas - source: Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

2.1.4. Une évolution des pratiques agricoles vers des modes de production plus responsables

La Politique Agricole Commune (PAC) a longtemps encouragé les gains de productivité et donc **une agriculture intensive** qui s'inscrit souvent au détriment de l'environnement. Les aides couplées à la production ont en effet incité les agriculteurs à rechercher les gains de rendement. La hausse durable du coût des intrants suite au choc pétrolier de 1973, l'évolution de la demande des citoyens et des consommateurs et la prise de conscience des agriculteurs de la nécessité de mieux préserver les écosystèmes ont fait évoluer les pratiques et les politiques.

Dans la PAC, une attention croissante a été portée à l'environnement. Le découplage progressif des aides depuis 1992, qui a coupé le lien entre le montant des aides reçues par un agriculteur et ses rendements, a limité les efforts d'intensification. La PAC s'est aussi dotée d'instruments spécifiques comme les mesures agro-environnementales introduites en 1992, l'éco-conditionnalité en 2000, et enfin, le verdissement dans la réforme de 2014.

La refonte des aides de la PAC se traduit par des modes de production plus responsables localement.

L'environnement dans la PAC 2014-2020

- « Verdissement » : 30% des paiements directs sont liés au respect de trois pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement : diversification des cultures, maintien de prairies permanentes et préservation de 5% puis 7% de zones d'intérêt écologique ou de mesures jugées au moins équivalentes en termes de bénéfices pour l'environnement.
- Au minimum 30% du budget des programmes de développement rural sont alloués à des mesures agro-environnementales, à des soutiens à l'agriculture biologique ou à des projets liés à des investissements ou des mesures d'innovation favorables à l'environnement.
- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont renforcées.

Notons par exemple, la progression sur le territoire de l'agriculture biologique. Elle trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

Les bénéfices que le territoire tire de l'agriculture biologique sont multiples en termes de création d'activités et d'emplois, de préservation des ressources (qualité des sols, de l'eau) et de biodiversité. Ce mode de production a un fort potentiel de développement sur le territoire (conditions pédoclimatiques favorables, demande croissante des consommateurs en recherche de qualité et de sécurité).

Toutefois, la production biologique est exigeante et nécessite un niveau de formation « plus élevé » pour les candidats à l'installation.

L'agriculture BIO, un atout pour le climat avec:

- L'interdiction de l'emploi d'engrais azotés chimiques (de synthèse) : les agriculteurs Bio utilisent des fertilisants organiques en recyclant la matière (résidus de culture, guano, composts, eflluents d'élevage...) limitant ainsi les rejets de CO₂ et de N₂O (gaz à effet de serre importants issus de la production et de l'épandage des engrais azotés minéraux).
- Davantage de stockage de carbone dans le sol et la biomasse: «les sols conduits en agriculture biologique contiennent en moyenne 0.2% de carbone par hectare en plus que l'agriculture conventionnelle» (source: agence Bio). En effet, les agriculteurs en Bio allongent la rotation des cultures, tendent à réduire le travail du sol (labours), accordent davantage de place aux cultures intermédiaires semées, aux cultures interlignes, aux légumineuses qui fixent l'azote de l'air et fertilisent naturellement le sol ainsi qu'aux prairies (qui sont des puits à carbone). La préservation des éléments semi-naturels du paysage (haies, bandes enherbées et fleuries...) est favorable à la présence d'organismes auxiliaires (pour limiter les pressions parasitaires) mais aussi à la présence d'une flore naturellement favorable à la séquestration du carbone.







La marque collective des jardins du pays d'Aubagne comprend notamment 9 exploitations en agriculture biologique et un point de vente collectif.

Source: http://jardinsdupaysdaubagne.com/

2.2. L'AGRICULTURE ET LA VALORISATION DES PAYSAGES IDENTITAIRES

Localement, les paysages méditerranéens et provençaux sont largement mis en scène par les espaces agricoles. L'agriculture apporte diversité, couleurs et reliefs aux paysages identitaires du territoire qui changent sous l'effet des saisons, de l'évolution des pratiques culturales et des politiques liées.

Le paysage construit pour répondre à des besoins productifs est également plébiscité pour d'autres fonctions : valeur patrimoniale et culturelle, qualité du cadre de vie, attractivité territoriale et touristique de la Métropole.

2.2.1. Agricultures locales et paysages emblématiques de la Provence

Le territoire métropolitain se caractérise par des agricultures emblématiques des savoir-faire et traditions méditerranéennes. Derrière cette appellation générique, la diversité des terroirs en présence propose une alternance de cultures sèches (vigne, olivier...) et de cultures irriguées (céréales, vergers ...), mais aussi des cultures sous serres et de plein champ, de vastes prairies et espaces naturels pâturés sans oublié les paysages littoraux (salins, risières,...).

Les paysages méditerranéens traditionnels notamment viticoles et oléicoles contribuent fortement à l'image et à la notoriété du territoire. Ces paysages entretenus et structurés (étagements, restanques, alignements des cultures...) soulignent les formes du relief et représentent des «paysages carte postale » à fort caractère identitaire autour d'un mas ou d'un domaine notamment. Les produits et paysages liés alliant tradition et renommée font l'objet d'une valorisation touristique incontournable et en développement (ex: œnotourisme en Provence, route des vins, festival musical dans les vignes,...).

2.2.2. Une diversité de terroirs qui offrent des paysages de campagne authentiques et contrastés

L'agriculture participe à l'attrait des paysages du quotidien de la Métropole avec :

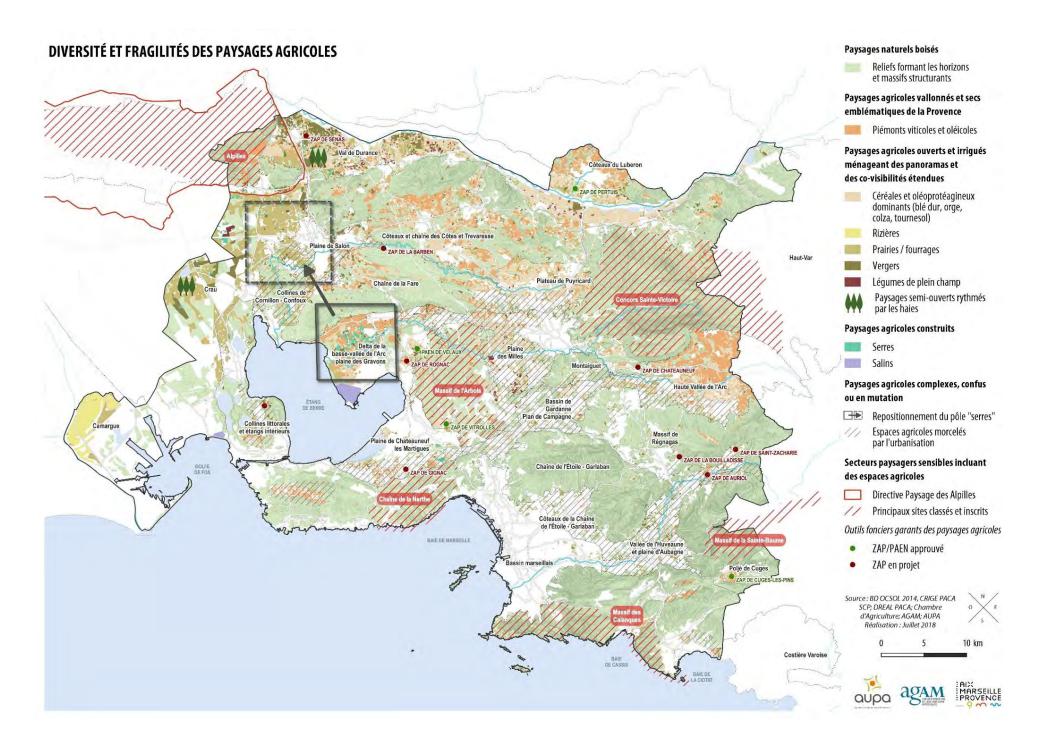
- des paysages ouverts et irrigués de plaines et plateaux agricoles (ex: le Val de Durance, la plaine de la Crau, le plateau de Puyricard, la plaine des Gravons...) qui offrent de belles échappées visuelles depuis les routes, de vastes panoramas sur les massifs et collines alentours (co-visibilité étendues).
- des petits bassins cultivés (cuvettes et vallons agricoles), tapis au coeur des reliefs boisés, souvent peu perçus des axes majeurs de circulation mais qui offrent des ambiances plus « intimistes» par leur confinement.

Cette alternance de séquences paysagères ménage sur un même parcours des ambiances différenciées, des effets de découverte et de surprise pour l'observateur.

2.2.3. L'agriculture, mise en scène des paysages et gestion des limites

Les terroirs agricoles assurent notamment une alternance entre ville et campagne. Au même titre que les espaces naturels, ils garantissent le maintien de « ceintures vertes» entre les communes et offrent des paysages «entretenus» à proximité immédiate des espaces de vie urbains.

L'agriculture met en scène la beauté des villes et villages. En effet, certains ont su conserver d'harmonieux fronts bâtis au contact direct d'une campagne intacte. Cette organisation traditionnelle, quand elle a été préservée (du mitage), a permis le maintien de paysages d'entrée de ville attractifs et identitaires. La beauté des paysages naît du contraste entre les silhouettes bâties des villages et leur ceinture périphérique naturelle ou agricole.





Source: AUPA - Saint-Cannat: entrée du village depuis la D572, un écrin agricole à préserver

La campagne est ponctuée d'architectures majeures (châteaux, domaines, bastides), d'édifices religieux remarquables (oratoires, abbayes, chapelles) et d'éléments de patrimoine rural (pigeonniers, moulins, bories...) qui composent de belles séquences paysagères souvent mise en scène par des premiers plans et abords agricoles qu'il convient de préserver.



Source: AUPA - Abbaye de Silvacane (La Roque d'Anthéron)

2.2.4. Des trames paysagères agricoles qui s'effacent progressivement

Bien qu'elles soient un élément fort de l'attractivité touristique et résidentielle du territoire, les trames paysagères agricoles s'effacent progressivement :

Le paysage de campagne se mue en un paysage périurbain très banal sous l'effet de la périurbanisation. Des poches de lotissements et du tissu

pavillonnaire diffus côtoient des espaces en culture. La résidentialisation des campagnes produit des conflits d'usages entre les deux vocations (nuisances et pollutions). Dans les espaces agricoles périurbains, les paysages agricoles subsistent le plus souvent de manière relictuelle et fragmentée.

- Les paysages agricoles entrent en confrontation brutale avec les zones commerciales et d'activités sur lesquels ils s'implantent le plus souvent. Cette situation participe à entretenir des friches spéculatives et renforce l'impression que les espaces agricoles vont muter dans un temps proche.
- Le développement de friches agricoles se traduit par une fermeture progressive des paysages. Ce phénomène touche notamment les restanques, en contact avec les espace naturel, qui sont progressivement conquises par la garrigue et la pinède.
- Le développement du maraîchage sous serres sur certains secteurs rend inutile l'ancien système d'arrosage gravitaire et le réseau de haies brise-vent. Il donne l'impression d'un paysage «construit» et assez fermé. Par ailleurs, le repositionnement de l'activité sur le pays salonnais s'est traduit par le développement de friches sur le secteur de Berre.



Source: AUPA - Paysage de serriculture en déclin sur Berre



2.3. L'AGRICULTURE URBAINE : LA VILLE « JARDINÉE » MULTIFONCTIONNELLE

La notion d'agriculture urbaine est complexe et repose sur les relations entre ville et campagne ou, plus largement, sur l'inscription du rapport nature/société dans la ville.

Il en existe plusieurs définitions qui ont évolué au gré de l'Histoire, avec un grand bouleversement à partir du 19^{eme} siècle où l'expansion des villes, s'affranchissant des limites traditionnelles ville-campagne, et les mutations industrielles et commerciales ont introduit une rupture dans les façons de s'alimenter et une perte de proximité entre producteurs et consommateurs.

Définir l'agriculture urbaine est d'autant plus difficile qu'il existe une dichotomie entre agriculture professionnelle et pratiques citadines de « jardinage amateur » qui ne sont pas explicitement reconnues comme agricoles. En effet, ces dernières s'inscrivent, sous des formes variées, dans un besoin plus large d'amélioration du cadre de vie urbain et de (ré)instauration de nature en ville où les jardins partagés deviennent un terreau créateur du « vivre ensemble ».

Selon la FAO, l'agriculture urbaine se réfère à de petites surfaces cultivées, dans et en marge des villes, utilisées pour une consommation directe ou une vente de proximité. Toutefois, la définition la plus complète de l'agriculture urbaine renvoie aux services écosystémiques (ou bénéfices) offerts à la ville et aux citadins, notamment par ses fonctions sociales, écologiques et paysagères. Cette approche dépasse la simple dimension de proximité spatiale entre production et consommation pour se baser sur les relations fonctionnelles entre habitants et agriculture, en identifiant l'ensemble des aménités et externalités de l'agriculture en ville.

2.3.1. Les différentes formes d'agriculture urbaine

Sur le territoire métropolitain, outre le maraîchage périurbain (professionnel) orienté vers les marchés urbains et la vente en direct (sur les marchés paysans, à la ferme, en livraison directe auprès de la GMS, sur le carreau du MIN des Arnavaux...), le modèle d'agriculture urbaine le plus répandu est la forme associative (modèle non marchand). Cette dernière est principalement fondée sur la mobilisation de bénévoles.

« Ainsi, le lien entre agriculture et ville se renouvelle au rythme des évolutions dans les regards portés sur lui : nécessité organique du territoire autrefois, qualification hygiéniste et fonctionnelle des espaces dans la ville moderne, restauration du lien au vivant dans la ville d'aujourd'hui » (Le Corbusier, Howard, Choay, Blanc)¹.

Ces associations locales sont fédérées en réseau dont l'une des structures coordonnatrices en PACA est le RJSM – Réseau des Jardins Solidaires Méditerranéens – qui regroupe les principaux jardins connus, qui diffuse les évènements proposés par ces lieux et organise des formations.

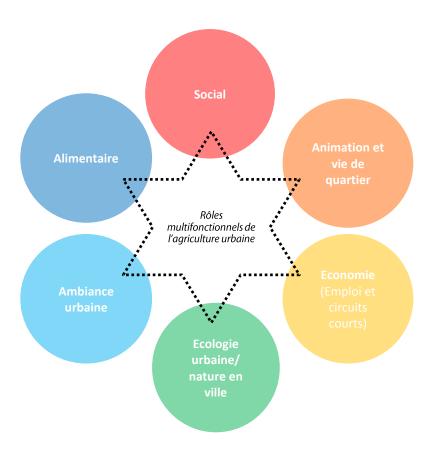
Sur le périmètre métropolitain, 150 jardins collectifs ou jardins associatifs sont recensés par le RJSM (soit 50 ha en surfaces cumulées). Ces derniers proposent des activités/projets autour de l'agriculture urbaine dans une vingtaine de communes de la Métropole. On en dénombre plus d'une centaine à Marseille.

Les jardins collectifs ou jardins associatifs réunissent une multitude de formes de jardinage urbain non individuel. Ils sont héritiers des jardins ouvriers du 19ème siècle où la fonction première était de subvenir aux besoins des plus démunis par la mise à disposition de lopins de terre. Ces espaces ont progressivement suscité d'autres intérêts en permettant aux citadins de profiter de loisirs populaires et de garder un contact avec la nature (des jardins familiaux des années 60 jusqu'aux actuels jardins partagés).

D'autres réseaux locaux peuvent être cités en exemple :

- Trait d'Union/Resol21, réseau constitué de jardiniers, auto-cueilleurs, organisations de petits producteurs - transformateurs, consom'acteurs et personnes ressources;
- les AMAP, Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, qui créent un lien direct entre des paysans et des consommateurs qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance.
- Terre de liens qui aide à l'installation d'agriculteurs et à l'accès au foncier agricole dans une dynamique citoyenne et locale;
- Réseau Cocagne pour l'insertion professionnelle;
- Les Incroyables Comestibles qui investissent les espaces verts urbains pour y planter des cultures alimentaires mise à disposition des passants.
- Pays d'Aix en Transition qui accompagne la création (design) de jardins en permaculture et valorise les initiatives citoyennes pour la transition écologique et énergétique des villes.

 La Cité de l'agriculture à Marseille qui œuvre pour identifier des potentiels agricoles intra-urbains et mettre en relation des propriétaires fonciers avec des porteurs de projets d'agricultures urbaines;



2.3.2. Les différents rôles de l'agriculture urbaine

Faisant l'objet de récentes études en sciences de la santé, en urbanisme et en écologie urbaine, l'agriculture urbaine est aujourd'hui associée à plusieurs fonctions avant tout sociales mais aussi urbanistiques et environnementales.

Fonction sociale de l'agriculture urbaine

Aide aux personnes en situation de handicap ou en très grande précarité

Il existe plusieurs jardins associés à des lieux d'aide aux personnes en grande difficulté. Des exemples illustrent un important travail de conception de ces jardins adaptée aux besoins. Par exemple, une récolte directe et une consommation « crue » lorsque les lieux ne disposent pas de cuisine...

Certains jardins peuvent aussi revêtir une fonction thérapeutique d'une part, par l'accueil de personnes en situation de handicap, d'autre part par le type de culture (aromatiques et médicinales) qu'ils développent. Ex: le potager du Pôle Humanitaire du Jas de Bouffan à Aix-en-Provence pour les personnes

Rôle de cohésion sociale / vie de quartier

Dynamique récente, les bailleurs sociaux créent des jardins partagés en pieds d'immeuble comme lieu de partage et outils de cohésion. Ces espaces jardinés offrent un support de convivialité et d'apprentissage à la citoyenneté comme à l'environnement9.

⁹ Cf. étude de J.N. Consales sur « l'impact des jardins associatifs dans l'alimentation de foyers des quartiers d'habitat social de Marseille » <u>ANR JASSUR</u>

Les centres d'actions sociaux, eux aussi, développement des jardins partagés et mettent à disposition des parcelles.

On voit également de nouvelles pratiques citoyennes émerger comme le mouvement des Incroyables Comestibles qui consiste à investir les plates-bandes et espaces vert publics de cultures comestibles à disposition des flâneurs... et qui concerne 7 communes métropolitaines (Aix-en-Pce, Aubagne, Cabriès, La Penne/Huveaune, Marseille, Pertuis, et Septèmes-les-Vallons).

Expérience sur Aix-en-Provence avec un bailleur social Famille et Provence (F&P)

L'expérimentation de Famille et Provence commence en 2013 avec un projet partenarial de jardin partagé éphémère (1an), dans le quartier Encagnane à Aix-en-Provence, avec le Centre social La Provence et une association de sensibilisation à l'environnement afin de proposer une activité de jardinage aux habitants du quartier. L'intérêt suscité a fait grandir et se pérenniser le jardin partagé « Lou Grillet » avec une réelle volonté de créer une dynamique à l'échelle du quartier et une nouvelle centralité. L'animation et la gestion sont assurées par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE).

Grâce au succès de cette expérimentation, 2 autres jardins partagés ont été créés dans le quartier d'Encagnane et de nouveaux projets de jardins partagés sont en cours dans le quartier du Jas de Bouffan où F&P souhaite notamment créer un verger et un jardin médicinal (aromatiques).

Enfin, le succès de cette expérimentation a permis d'aboutir à la création d'un fonds de dotation pour l'innovation sociétale que F&P souhaite partager avec d'autres bailleurs.

Rôle sociétal, aide à l'insertion professionnelle et promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Des associations proposent des chantiers d'insertion, à vocation sociale et professionnelle, qui s'adressent prioritairement aux personnes bénéficiaires des minima sociaux ou jeunes suivis par une mission locale, afin de leur permettre de construire un projet personnel et de retrouver un emploi. Une fois le jardin installé, il peut être créé un poste d'animation.

Ex: Jardilien à Aubagne, qui développe des pratiques de solidarités à partir d'un jardin collectif.

Rôle d'information, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pour les enfants / vie à l'école

De nombreux jardins sont fleurissants dans les écoles. Le jardinage est ici au service de la pédagogie sur l'alimentation et la santé, la science du végétal et la biodiversité. Ce type de projet est extrêmement valorisant pour les enfants, il favorise l'émulation collective et crée un esprit de groupe. Les enfants sont également un excellent relais auprès des parents.

• Ambiances urbaines, identité et biophilie

Qu'il s'agisse d'agricultures professionnelles, de jardins privés et partagés, ces formes d'agricultures participent à l'aménagement du territoire et redéfinissent progressivement, par les attentes qu'elles suscitent, les manières d'habiter/d'investir les villes.

La présence de nature en ville répond avant tout à un besoin des habitants et à une demande sociale. Elle conditionne l'ambiance urbaine et contribue largement aux choix résidentiels (9 français sur 10 souhaitent un contact quotidien avec le végétal – enquête UNEP-IPSOS 2013)¹⁰.

En effet, la biophilie (proposé par le biologiste Wilson 1984) est la tendance innée, chez l'humain, à être attiré par les formes du vivant et les systèmes naturels.

Cette caractéristique psychologique, qui peut sembler anecdotique au premier abord, est, en réalité, un ressors profond qui détermine la propension à se sentir heureux, en équilibre et à être en mesure de trouver des solutions créatives aux problèmes rencontrés au quotidien¹¹. Les études architecturales et projets d'aménagement récents se consacrent de plus en plus à sa prise en compte afin, notamment, de favoriser la qualité de vie citadine grâce à la végétalisation. L'agriculture urbaine peut-être un très bon levier pour renforcer ce contact avec la nature.



¹⁰ Guide CEREMA: La nature comme élément du projet d'aménagement urbain

¹¹ https://www.grap.arc.ulaval.ca/files/grap/18-GRAP-product-bio.pdf

Gestion écologique de la ville

La présence de végétation en ville, qu'elle soit à naturelle ou jardinée, même si elle est ordinaire, contribue à la biodiversité.

En effet, dans le tissu urbain, la biodiversité ne se résume pas aux « parcs urbains » qui offrent souvent des poumons verts et espaces de calme aux habitants, elle peut aussi s'immiscer aux abords des voies de circulations, dans les jardins collectifs ou privés, sur les murs et toitures végétalisées disséminés dans la ville. La présence d'eau est un support supplémentaire de biodiversité.

Plus le maillage « vert » est dense, plus les bienfaits écologiques seront notables. Il contribuera notamment à la connexion entre différents « réservoirs de biodiversité ».

Les jardins partagés sont dotés, par leur taille et leur forme, d'un intérêt en tant qu'habitats et corridors écologiques.

Toutefois, la qualité de ces espaces dépend grandement de la conception (limitant par exemple les barrières et points noirs de circulation des espèces) ainsi que de la gestion mise en place (éclairage nocturne adapté, arrêt d'utilisation de produits phytosanitaires, installation d'essences locales spontanées...).

Ex: jardin partagé en autoproduction et sans pesticides <u>Lou</u> <u>grillet</u> à Aix-en-Provence animé par le CPIE

La création de lieux démonstrateurs, comme les vergers patrimoniaux, sont aussi un excellent support de biodiversité et permettent de conserver des variétés anciennes et locales. Ces lieux, à mi-chemin entre agriculture et patrimoine, peuvent aussi être un support de savoir-faire comme par exemple les techniques de bouturage et marcottage (ex: lycée agricole de Valabre et ferme de la marcotte à Gardanne).

Les espaces de nature en ville permettent également de favoriser des îlots de fraîcheur et de lutter contre le réchauffement climatique en régulant la température grâce à l'évapotranspiration et à la diminution de la réverbération des murs.

Les <u>croqueurs de</u> <u>pommes</u> Verger patrimonial de préservation de variétés anciennes de fruits, à Puyricard Les espaces de pleine terre permettent aussi de limiter les ruissellements lors des orages et contribuent à la gestion des eaux pluviales en milieu urbain.

Enfin, la végétation peut, le jour, capter une partie du CO2 qu'elle utilise pour sa photosynthèse... Elle peut aussi capter un certain nombre de particules atmosphériques. Il existe d'autres effets positifs à la présence de végétation, par exemple, les alignements d'arbres et les haies peuvent diminuer la force du vent en le dispersant!

2.3.3. Limites et fragilités de l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine représente l'émergence de changements sociétaux et de nouvelles pratiques citoyennes. De nouveaux projets fleurissent régulièrement, **leur quantification est donc difficile et non exhaustive.**

La fragilité de ces structures est en partie liée à leur gestion associative qui repose sur l'engagement des bénévoles mais également sur leur dépendance financière aux dons privés, cotisations et subventions publiques dont la pérennité est évolutive dans le temps et fonction des projets. De nouveaux modèles économiques innovants sont à inventer pour garantir la pérennité de ces projets.

La temporalité est une notion également importante qui peut être un facteur limitant. En effet, le temps saisonnier (donc annuel) du jardin ou, plus largement, des cultures peut entraîner une certaine lenteur, voire un report à l'année suivante de certaines actions... La mise en place d'un jardin est donc un processus lent et pérenne qui contraste avec les modes de vie « instantanés » actuels...

L'accès au foncier constitue un des freins majeurs au développement de l'agriculture urbaine. A ce titre, la Cité de l'Agriculture a recensé 35 porteurs de projets en agriculture urbaine à Marseille. La majorité d'entre eux recherchent un espace pour développer leur activité.

«L'association a entamé un long travail consistant à recenser des potentiels agricoles intra-urbains et à sensibiliser les propriétaires fonciers. Ce travail est loin d'être terminé et loin d'être exhaustif mais il permet déjà de révéler un réel potentiel sur Marseille et la Métropole ». Source : la Cité de l'agriculture.

Une fois le foncier potentiellement disponible, il peut y avoir des contraintes fortes en termes d'accès et de sécurisation des personnes nécessitant des travaux longs et coûteux.

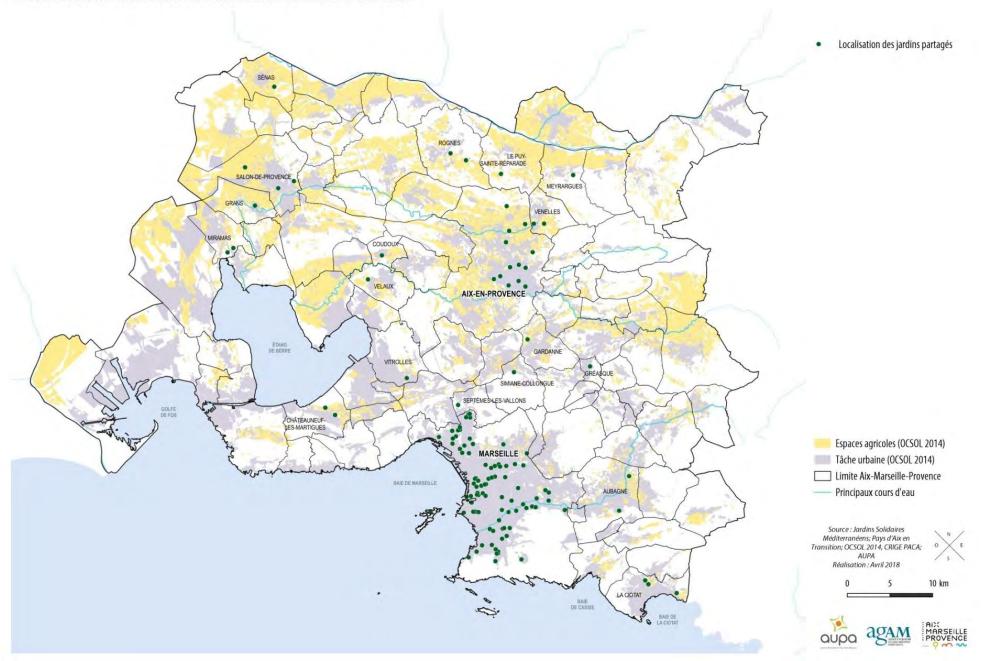
Selon la Cité de l'agriculture, « il existe aussi des freins d'ordre réglementaire à lever, notamment au niveau des documents d'urbanisme».

Les documents d'urbanisme et de planification devront intégrer ces nouvelles pratiques d'agricultures urbaines, ne pas contraindre leur développement mais en faire la promotion pour les services complémentaires qu'elles apportent à la ville et aux citoyens.

Enfin, les jardins collectifs ou associatifs ne sont pas exemptés de conflits et de contradictions :

- Conflits pour l'espace, car ils peuvent représenter pour les collectivités locales une modalité peu onéreuse d'entretenir les délaissés urbains, mais aussi des réserves foncières et des espaces potentiellement urbanisables.
- Contradictions sur leur valeur alimentaire et leur intérêt pour la santé humaine, du fait des contaminants présents dans leurs sols, accrus par leur localisation dans ou en marge de l'espace urbain et souvent en bordure de voies rapides ou ferrées.
- Contradictions également sur leur valeur pour la biodiversité urbaine, car ces espaces de nature en ville peuvent être le siège de pratiques horticoles parfois très intensives.
- Contradictions enfin sur leur valeur sociale, car ces espaces entendus comme des espaces de sociabilité peuvent se révéler être des espaces d'entre-soi et de gentrification.

LES JARDINS PARTAGÉS SUR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE



CONCLUSION

Pistes d'enjeux croisés et (en partie) territorialisés

Enjeu 1 / Le maintien et le développement d'une agriculture diversifiée et multifonctionnelle :

- Conserver l'homogénéité et les capacités productives des cœurs de production agricole. Ces derniers constituent le "grenier de la métropole". Ces espaces agricoles alimentent les grandes filières agro-alimentaires du département des Bouches-du-Rhône (maraîchage, viticulture, arboriculture, céréaliculture dominantes). Les cœurs de production recouvrent à la fois des zones de piémonts valorisées par des AOP et des secteurs de plaines présentant des qualités agronomiques très favorables et largement irriguées. Ces espaces agricoles sont « homogènes » et présentent des capacités productives globalement préservés des dynamiques de consommation d'espaces. Ils couvrent une surface d'environ 28 300 ha soit 45% des espaces agricoles métropolitains. Les principaux terroirs concernés sont : les piémonts de la haute vallée de l'Arc, le poljé de Cuges, le nord du Plateau de Puyricard, les coteaux de la chaîne des Côtes et Trevaresse, le Val de Durance, les coteaux du Luberon, le delta de la basse vallée de l'Arc et la plaine des Gravons, le massif des Calanques (AOC Cassis).
- Pérenniser voire sanctuariser les espaces agricoles périurbains. Ils se situent à proximité des pôles urbains ou dans des principaux couloirs de développement.
 Fortement touchés par les pressions d'urbanisation, ils ont un profil très

diversifié (cultures variées) mais « fragmenté » où s'entremêlent des parcelles cultivées, de l'habitat et souvent des friches spéculatives. Ces espaces dessinent des paysages agricoles plutôt « complexes » voire « peu lisibles » dans certains secteurs. Pour autant, les espaces agricoles périurbains ont des qualités productives exceptionnelles (secteurs agricoles équipés et fertiles) qu'il convient de préserver. Ils jouent un rôle irremplaçable d'un point de vue productif (ressource foncière stratégique en contact des villes et villages pouvant permettre de rationnaliser l'approvisionnement de la Métropole, de « retisser » du lien entre la ville et la campagne), paysager (coupure d'urbanisation) et écologique (maintien de continuités fonctionnelles entre les massifs). Les espaces agricoles périurbains couvrent une surface d'environ 13 150 hectares soit 22 % des espaces agricoles métropolitains. Les principaux terroirs concernés sont : la plaine des Milles, le sud du plateau de Puyricard, la vallée de l'Huveaune et la plaine d'Aubagne, le couloir entre Vitrolles- le bassin de Gardanne-Plan de Campagne qui se prolonge sur la plaine de la haute vallée de l'Arc, la plaine de Chateauneuf-les-Martigues, les collines littorales et étangs intérieurs, les collines de Cornillon-Confoux, la plaine de Salon, les coteaux de la chaîne de l'Étoile-Garlaban.

- Accompagner voire développer les espaces agricoles à fort intérêt environnemental et patrimonial. Ce sont principalement des agro-systèmes imbriqués dans des grands ensembles naturels. Leurs localisations recoupent généralement des périmètres Natura 2000 (de 20 à 97% selon le terroir) et l'essentiel des zones pastorales. Sont également classés dans cette catégorie les espaces agricoles gestionnaires d'écosystèmes identifiés dans la DTA des Bouches-du-Rhône. Ils couvrent globalement 20 000 hectares soit 33% des espaces agricoles métropolitains. Les principaux terroirs concernés sont la Camargue, la Crau, et les espaces agricoles inféodés dans la chaîne de la Nerthe, le massif de l'Arbois, la chaîne de la Fare, le massif du Concors/Sainte-Victoire (jupe du Cengle, plateau de Bedes...), le massif du Régagnas.
- Conforter le développement des agricultures urbaines: identifier le potentiel foncier disponible, soutenir les porteurs de projets et encourager ces pratiques dans les documents de planification et les politiques agricoles locales (SCOT, PLUi, PAT...). Les documents d'urbanisme locaux devront veiller à ne pas contraindre leur développement mais en faire la promotion pour les services complémentaires qu'elles apportent à la ville et aux citoyens.

Enjeu 2 / La protection durable du foncier agricole en tant que ressource stratégique et irremplaçable

- Renforcer dans les documents de planification une gestion économe de l'espace (limiter l'étalement urbain, densifier et renouveler les tissus existants), délimiter et assurer la protection du foncier agricole, veiller à la prise en compte du fonctionnement des exploitations dans l'organisation du territoire.
- Conforter la mise en œuvre d'outils de protection foncière (ZAP et PAEN) en complément de la planification. Conditionner la mise en place de ces outils au montage d'un projet agricole de territoire.

Enjeu 3 / Le rapprochement entre production et consommation locale

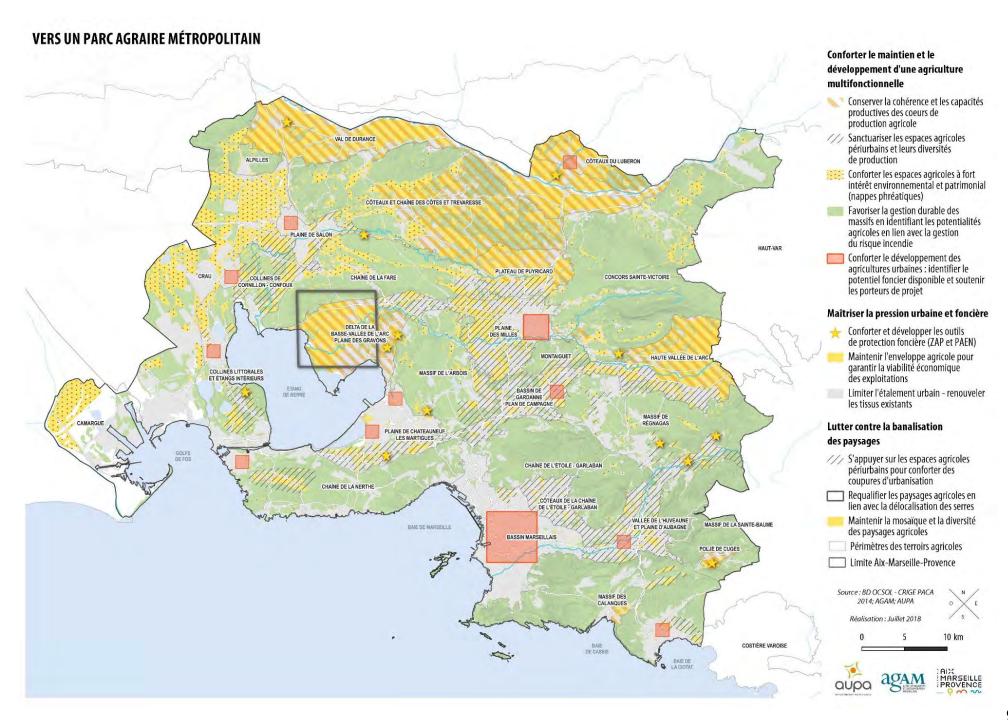
- Encourager la qualité et une plus grande identification des productions locales (ex : marque de territoire, structuration collective de certaines organisations de producteurs....)
- Encourager la diversification et la structuration des débouchés (notamment le développement des circuits courts de proximité, des marchés de niche...)
- Conforter des politiques agricoles intégrées (foncier, maîtrise technique et commercialisation) pour soutenir certaines filières agricoles qui ont un potentiel de développement en circuit court de proximité.

Enjeu 4 / L'équilibre entre économie et écologie

- Prendre en compte les attentes des consommateurs de plus en plus attentifs à la qualité des produits, à la santé et la sécurité alimentaire.
- Soutenir les modes de production plus respecteux de l'environnement pour rendre les cultures moins dépendantes des intrants exogènes (irrigation, engrais, pesticides) et pour augmenter la durabilité des systèmes agricoles face au changement climatique.

Enjeu 5 / Attractivité territoriale et qualité de vie : lutte contre la banalisation des paysages

- Maintenir une mosaïque et une diversité des paysages agricoles aux portes des villes et villages.
- S'appuyer sur les espaces agricoles périurbains pour conforter des coupures d'urbanisation, des espaces de respiration agro-naturels entre les pôles urbains de la Métropole.
- Requalifier/recomposer certains paysages de friches agricoles (Berreserriculture).







Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org
Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter